

Poste au nord de Blainville à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement



Poste au nord
de Blainville à 315-25 kV
et ligne d'alimentation
à 315 kV

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Préparé par :

- Hydro-Québec Équipement et services partagés

En collaboration avec :

- direction régionale – Laurentides
- direction – Communication d'entreprise

La liste détaillée des collaborateurs est présentée à l'annexe A.

Table des matières

1	Justification et description du projet	7
1.1	Justification	7
1.2	Solutions étudiées	7
1.3	Caractéristiques du poste et de la ligne d'alimentation	11
1.3.1	Caractéristiques du poste	11
1.3.2	Caractéristiques de la ligne d'alimentation	11
1.4	Coût du projet et calendrier de réalisation	15
1.5	Retombées économiques régionales	15
2	Description du milieu	16
2.1	Zone d'étude	16
2.2	Milieu naturel	16
2.2.1	Composantes physiques	16
2.2.2	Végétation	16
2.2.3	Faune	17
2.3	Milieu humain	17
2.3.1	Utilisation du sol	17
2.3.2	Projets d'aménagement et de développement	18
2.3.3	Patrimoine et archéologie	18
2.4	Paysage	18
3	Emplacements de poste et tracé de ligne étudiés	21
3.1	Critères de localisation	21
3.2	Choix de l'emplacement du poste	21
3.3	Choix du tracé de la ligne	21
4	Participation du public	23
4.1	Information générale	23
4.2	Information-consultation	23
4.3	Information sur la solution retenue	24
4.4	Résultats de la démarche de participation du public	24
4.5	Révision de la solution retenue	24
5	Principaux impacts	25
5.1	Poste	25
5.1.1	Milieu naturel	25
5.1.2	Milieu humain	26
5.1.3	Paysage	26
5.2	Ligne d'alimentation	26
5.2.1	Milieu naturel	26
5.2.2	Milieu humain	29
5.2.3	Paysage	29
6	Surveillance des travaux et suivi environnemental	30
6.1	Surveillance environnementale des travaux	30
6.2	Suivi environnemental	30
7	Développement durable	31

Tableaux

1	Principales caractéristiques de la ligne à 315 kV projetée.....	15
2	Calendrier de réalisation du projet.....	15

Figures

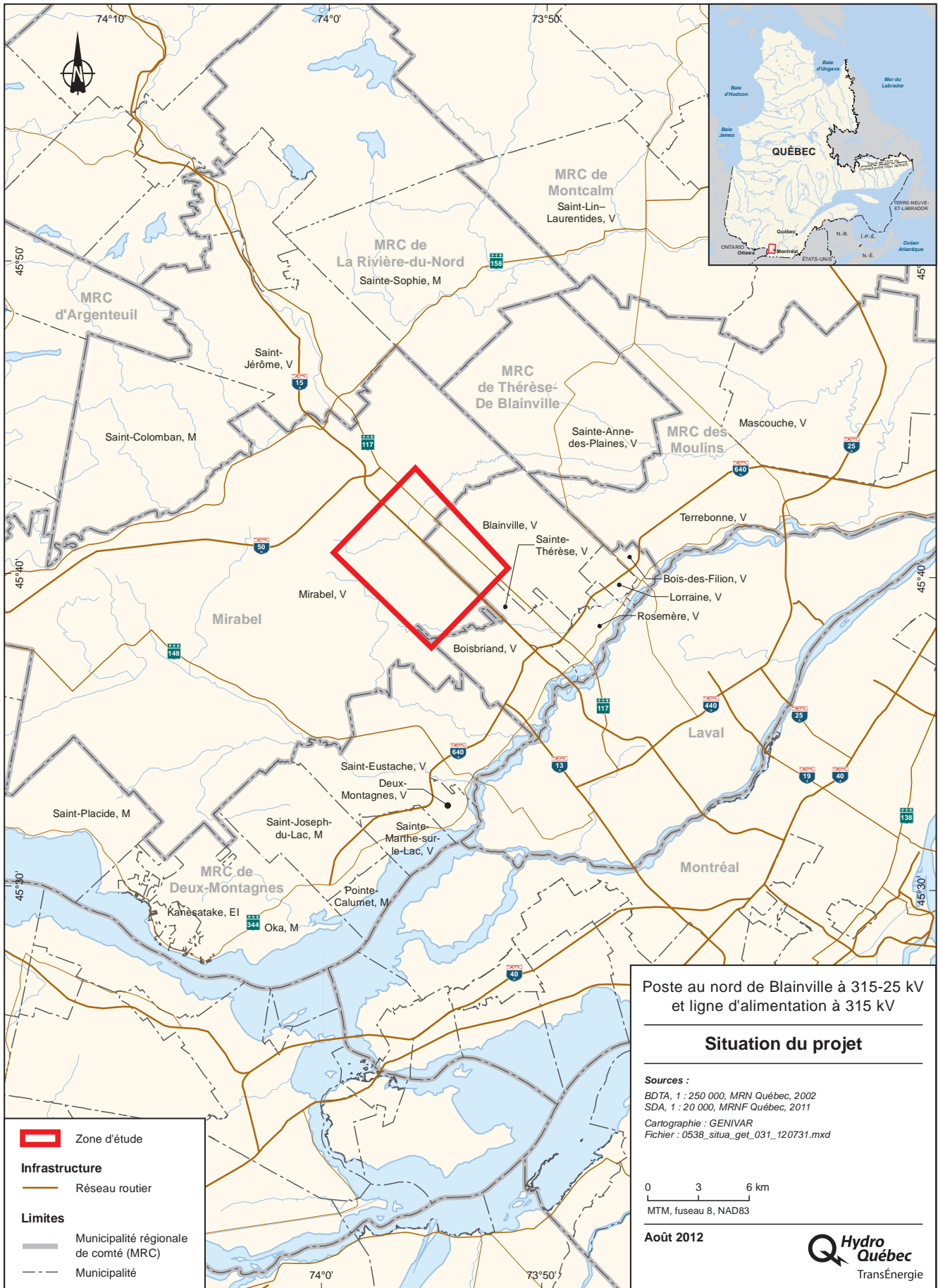
1	Réseau de transport – Situation actuelle	8
2	Supports types de la ligne à 315 kV projetée	12
3	Emprises types de la ligne à 315 kV projetée	13

Cartes

1	Zones desservies par les postes satellites – Situation actuelle	9
2	Zones desservies par les postes satellites – Situation future	10
3	Paysage	19
4	Emplacements de poste étudiés	22
5	Impacts et mesures d’atténuation	27

Annexes

A	Principaux collaborateurs de l’étude d’impact	35
B	Écosystème prioritaire de la tourbière de Blainville – ouest	37
C	Simulations visuelles du poste et de la ligne projetés	39
D	Carte en pochette	47



Justification et description du projet

1.1 Justification

Le réseau qui dessert actuellement le territoire au nord de la rivière des Mille Îles comprend deux postes sources, soit le poste de Chomedey à 315-120-25 kV et le poste de Duvernay à 735-315-120 kV, ainsi que sept postes satellites à 120-25 kV qui assurent l'alimentation du réseau de distribution (voir la figure 1).

Le réseau existant présente une problématique complexe. Une première difficulté, d'ordre global, est liée à la capacité totale des installations de transport situées dans les parties centre et ouest du territoire des Mille-Îles, qui sera dépassée à partir de 2016. Les autres problèmes, d'ordre local, touchent la portion du réseau située en bordure de l'autoroute 15, plus particulièrement les postes de Sainte-Thérèse-Ouest, du Boulevard-Labelle et de Sainte-Anne-des-Plaines, qui atteindront leur capacité limite de transit (CLT) à court terme.

Compte tenu de l'éloignement des postes satellites, du développement de secteurs résidentiels et commerciaux, et de l'augmentation de la capacité des parcs industriels autoroutiers de Blainville et de Mirabel, il sera de plus en plus difficile d'alimenter la charge en forte croissance au nord de Blainville, dans l'axe de l'autoroute 15.

1.2 Solutions étudiées

Hydro-Québec propose de construire un nouveau poste satellite au nord de Blainville. Le poste devra être situé le plus près possible du centre de la charge à desservir, soit près de la limite nord de Blainville, entre l'autoroute 15 et la route 117. L'entreprise a analysé deux possibilités d'intégration du poste projeté au réseau de transport régional.

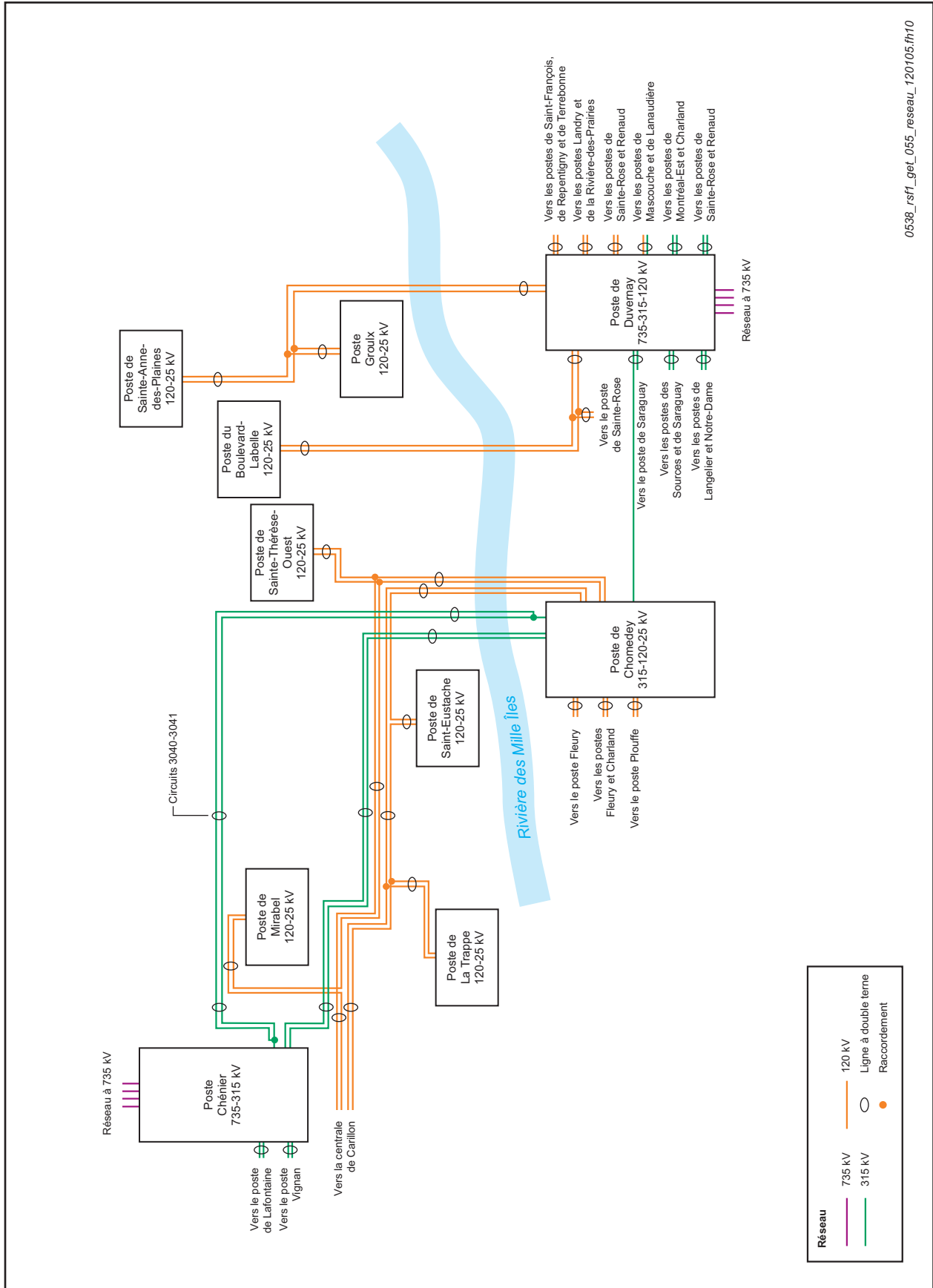
Le premier scénario prévoit la construction d'un nouveau poste à 120-25 kV alimenté par le poste source de Lafontaine à 315-120 kV, qui dessert essentiellement la partie nord de Saint-Jérôme. Une ligne d'alimentation à 120 kV d'environ 15 km de longueur devrait être construite entre le poste de Lafontaine et le nouveau poste. Celui-ci comprendrait trois transformateurs dès sa construction et atteindrait sa capacité maximale de 200 MVA en 2020, avec l'ajout d'un quatrième transformateur.

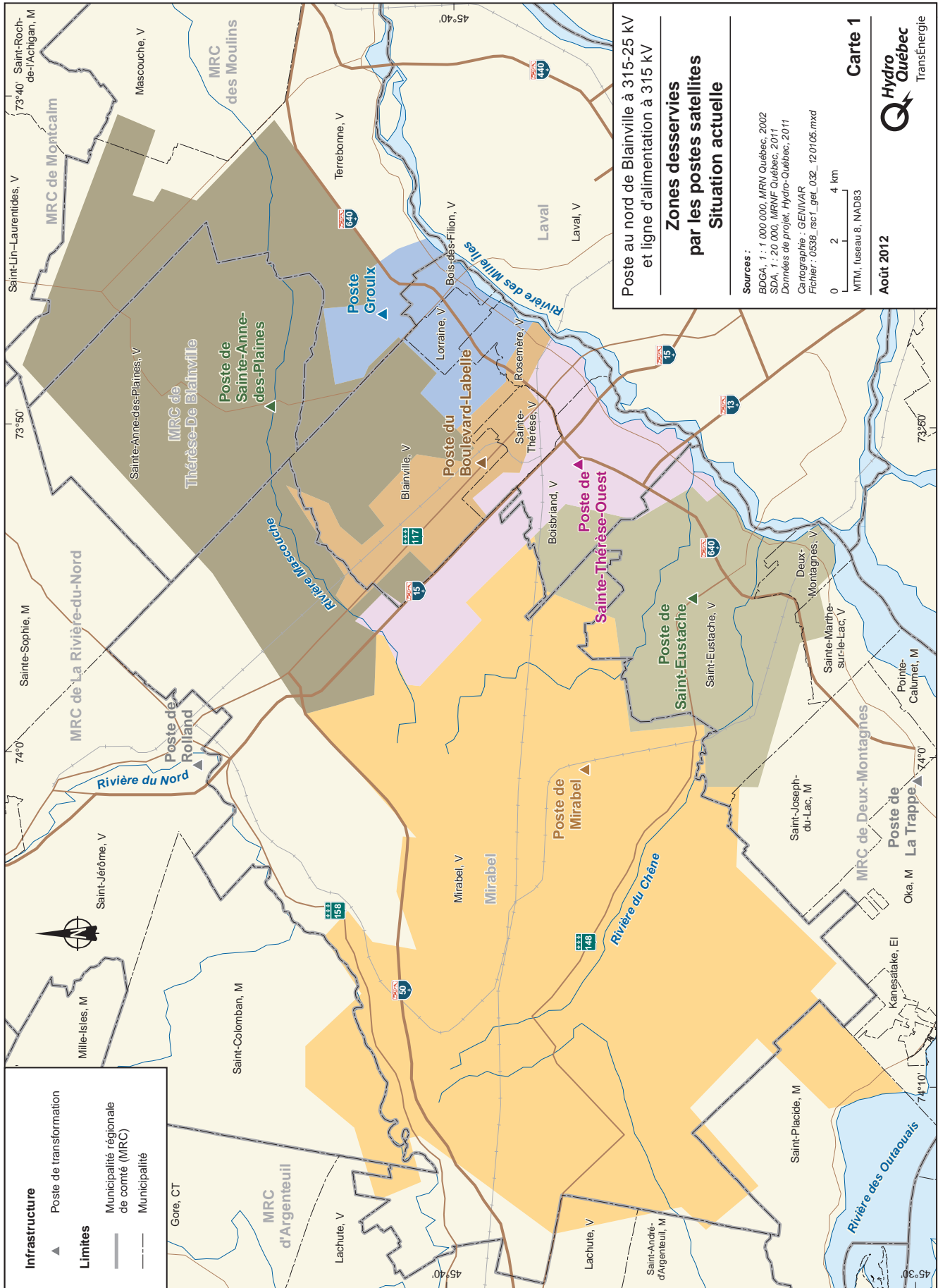
Toutefois, dans son état actuel, le poste source de Lafontaine ne possède pas la capacité nécessaire pour alimenter à long terme une charge aussi importante. Il faudrait y ajouter un transformateur à 315-120 kV et construire une ligne à 315 kV de 24 km entre le poste Chénier et le poste de Lafontaine.

Le second scénario prévoit la construction d'un poste à 315-25 kV à peu de distance de la ligne à 315 kV Chénier-Chomedey, à laquelle il serait raccordé. À l'étape initiale, le nouveau poste serait équipé de deux transformateurs de 66 MVA chacun. Deux autres transformateurs pourraient être installés par la suite, ce qui porterait la capacité du poste à 272 MVA.

Sur les plans économique et technique, l'intégration au réseau à 315 kV constitue la meilleure solution pour répondre à long terme aux besoins de développement du réseau. Dès l'étape initiale, le nouveau poste permettrait de décharger tous les postes des parties centre et ouest du territoire des Mille-Îles (voir les cartes 1 et 2).

Figure 1 : Réseau de transport – Situation actuelle





**Poste au nord de Blainville à 315-25 kV
et ligne d'alimentation à 315 kV**

**Zones desservies
par les postes satellites
Situation actuelle**

Sources :
BDG, 1 : 1 000 000, MRN Québec, 2002
SDA, 1 : 20 000, MRNF Québec, 2011
Données de projet, Hydréo-Québec, 2011
Cartographie : GENIVAR
Fichier : 0538_rsc1_get_032_12 01 05.mxd

0 2 4 km
MTM, fuseau 8, NAD83

Carte 1

Hydro Québec
TransÉnergie

Août 2012

Infrastructure

▲ Poste de transformation

Limites

— Municipalité régionale de comté (MRC)
- - - Municipalité

Gore, CT

MRC d'Argenteuil

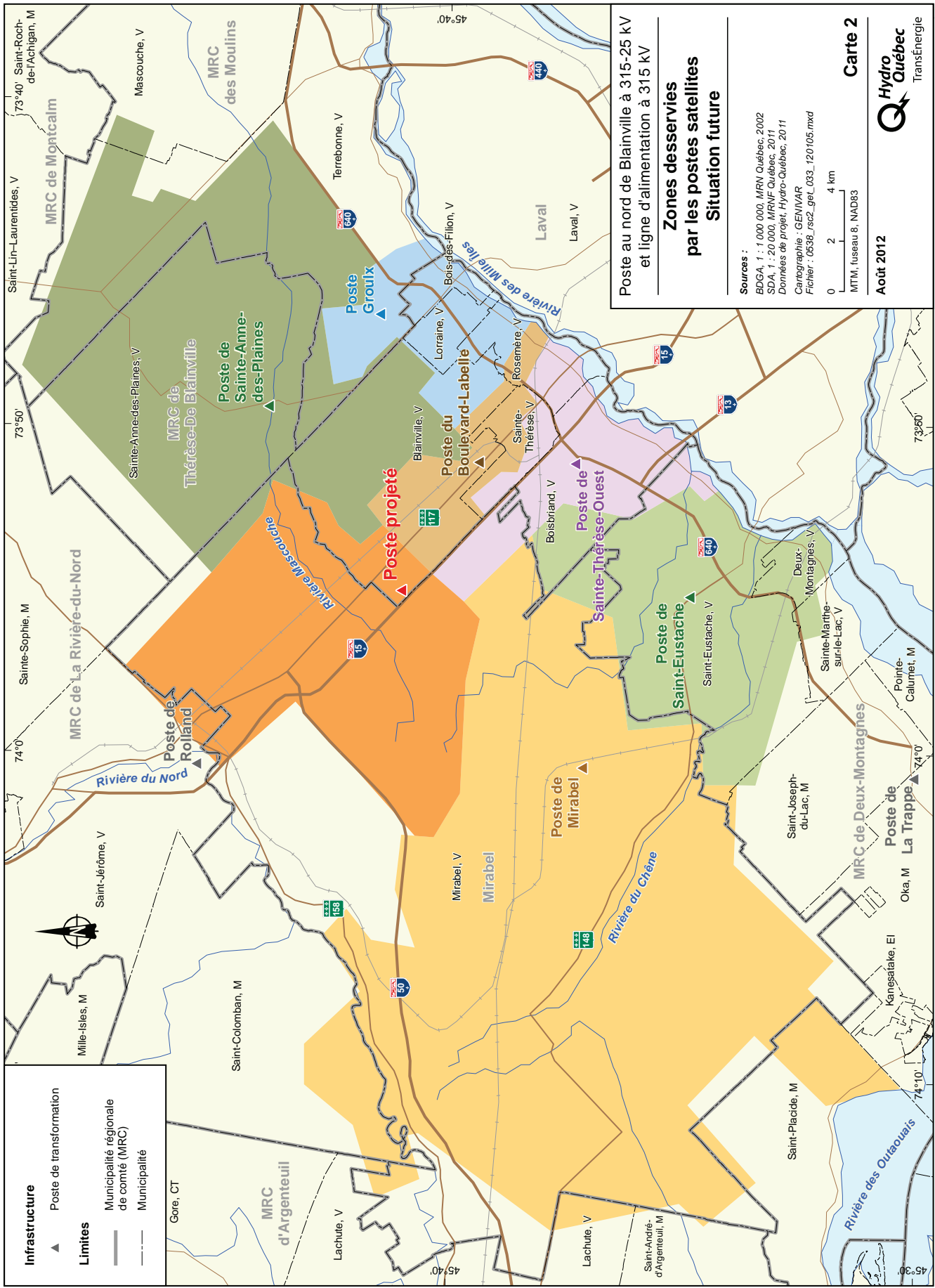
MRC de La Rivière-du-Nord

MRC de Thérèse-De Blainville

MRC des Moulins

MRC de Deux-Montagnes

MRC de Montcalm



Infrastructure

- ▲ Poste de transformation

Limites

- Municipalité régionale de comté (MRC)
- - - Municipalité

Poste au nord de Blainville à 315-25 kV
et ligne d'alimentation à 315 kV

**Zones desservies
par les postes satellites
Situation future**

Sources :
BDGA, 1 : 1 000 000, MRN Québec, 2002
SDA, 1 : 20 000, MRNF Québec, 2011
Données de projet, Hydro-Québec, 2011
Cartographie : GEN/MAR
Fichier : 0638_rsc2_get_033_120105.mxd

0 2 4 km
MTM, fuseau 8, NAD83

Carte 2

Hydro Québec
TransÉnergie

Août 2012

1.3 Caractéristiques du poste et de la ligne d'alimentation

La solution retenue consiste à construire un poste à 315-25 kV à la limite nord de la ville de Blainville, près de l'autoroute 15 et du centre de la charge à alimenter. Le nouveau poste sera relié à la ligne Chénier-Chomedey* (circuits 3040-3041) au moyen d'une nouvelle ligne à 315 kV d'une longueur d'environ 5,8 km.

1.3.1 Caractéristiques du poste

Au moment de la mise en service, le poste sera équipé de deux transformateurs de puissance à 315-25 kV d'une capacité de 66 MVA chacun. On pourra y installer deux autres transformateurs de 66 MVA, ce qui permettra de répondre rapidement et de façon économique à la croissance future de la demande d'électricité.

À l'étape initiale, le poste comprendra les principaux équipements suivants :

- deux transformateurs de puissance à 315-25 kV avec bassins de récupération d'huile reliés à un puits séparateur d'eau et d'huile ;
- douze départs de ligne à 25 kV, dont dix seront réalisés en massifs souterrains en direction du boulevard Michèle-Bohec et se raccorderont au réseau de distribution existant ;
- quatre disjoncteurs à 315 kV isolés au gaz SF₆ ;
- des équipements annexes à 315 kV, tels que des parafoudres, des sectionneurs, des jeux de barres, des transformateurs de courant et des transformateurs de tension ;
- des équipements à 25 kV, tels que des inductances de mise à la terre (MALT), des transformateurs de tension, des disjoncteurs, des sectionneurs, un transformateur de services auxiliaires et des jeux de barres ;
- deux bancs de condensateurs à 25 kV ;
- un bâtiment de commande permanent d'une superficie de 270 m² raccordé aux services municipaux d'aqueduc et d'égout ;
- un système numérique de commande et de protection.

1.3.2 Caractéristiques de la ligne d'alimentation

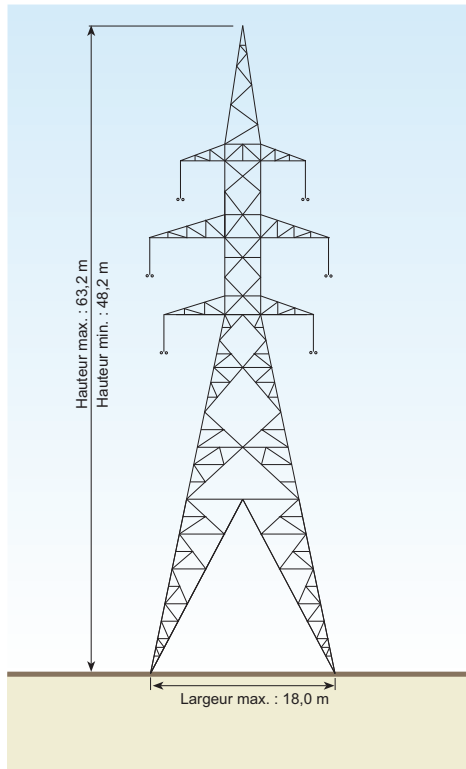
Hydro-Québec construira une ligne d'alimentation à 315 kV d'une longueur d'environ 5,8 km entre le pylône n° 44 de la ligne Chénier-Chomedey existante (circuits 3040-3041), situé à Mirabel, et le poste projeté à la limite nord de Blainville (voir la carte A en pochette à l'annexe D).

La ligne projetée comptera deux circuits (ligne biterne) et sera supportée par 27 pylônes en acier, dont 15 sont des pylônes à encombrement réduit (type EPC). De plus, 16 des 27 pylônes prévus (types EQA et EQM), conçus pour les besoins du projet, auront une hauteur maximale d'environ 35 m. Par ailleurs, au croisement de la nouvelle ligne et de la ligne à 735 kV existante, on utilisera deux de ces pylônes à hauteur réduite, qui s'élèveront à 27,5 m à cet endroit. La hauteur des autres pylônes (types EPC, EPM et EPK) est comprise entre 47,2 m et 63,2 m (voir la figure 2).

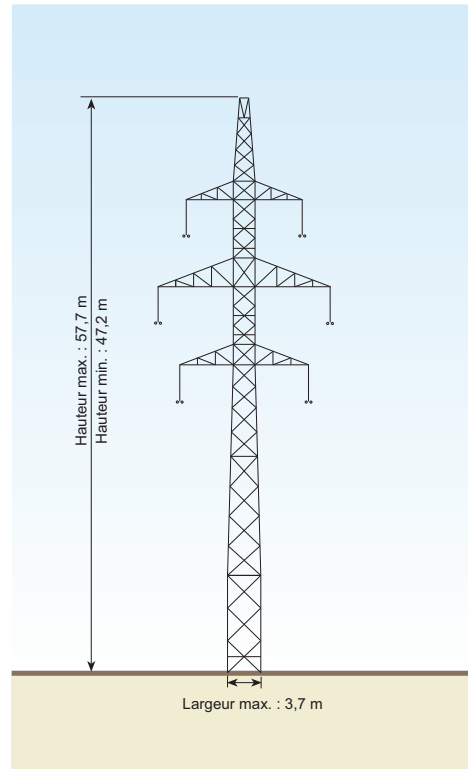
La largeur de l'emprise variera entre 45 m et 58 m. Le déboisement portera toutefois sur une largeur un peu plus grande, sauf dans le segment où la ligne projetée sera juxtaposée à la ligne à 735 kV existante, soit entre les pylônes n°s 19 et 24 projetés. Dans ce segment, la largeur à déboiser sera de 26 m (voir la figure 3). Ailleurs, la largeur de déboisement est de 64 m, entre le pylône n° 44 existant et le pylône n° 19 projeté, et de 52 m, entre le pylône n° 24 et le poste projetés. Le tableau 1 présente les principales caractéristiques de la ligne proposée. Celle-ci pourra résister à une charge maximale de glace de 45 mm d'épaisseur radiale ou à un vent de 105 km/h. Au croisement de l'autoroute 15, elle pourra supporter une charge additionnelle de 5 mm de verglas.

* La ligne Chénier-Chomedey sera remise en service en 2012.

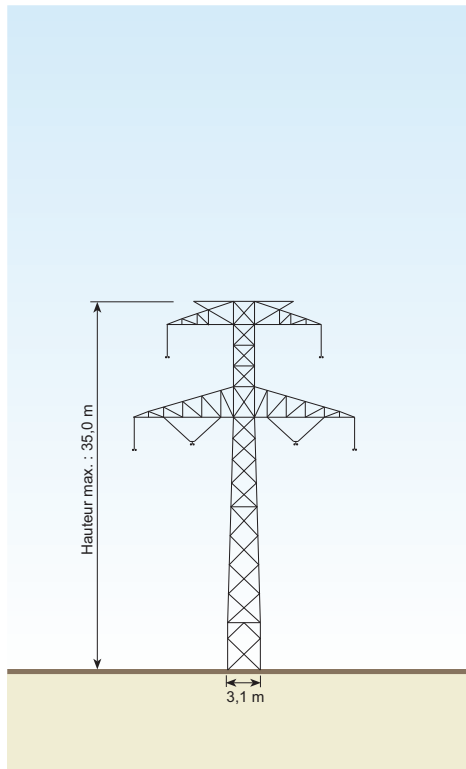
Figure 2 : Supports types de la ligne à 315 kV projetée



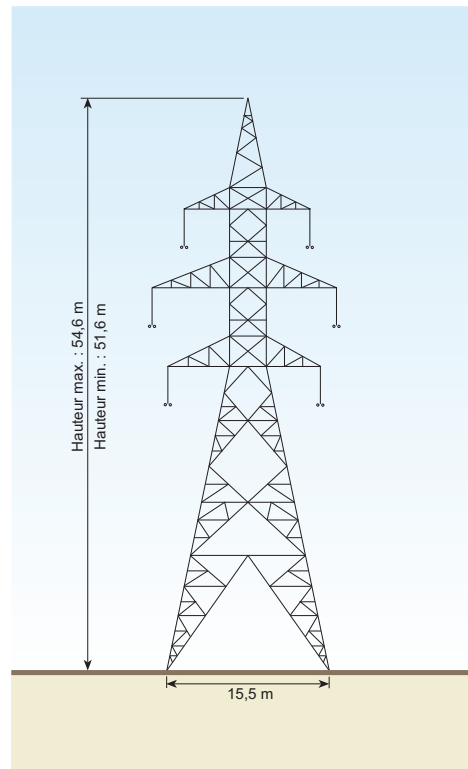
Pylône d'angle et d'ancrage
(type EPK)



Pylône d'alignement à encombrement réduit
(type EPC)

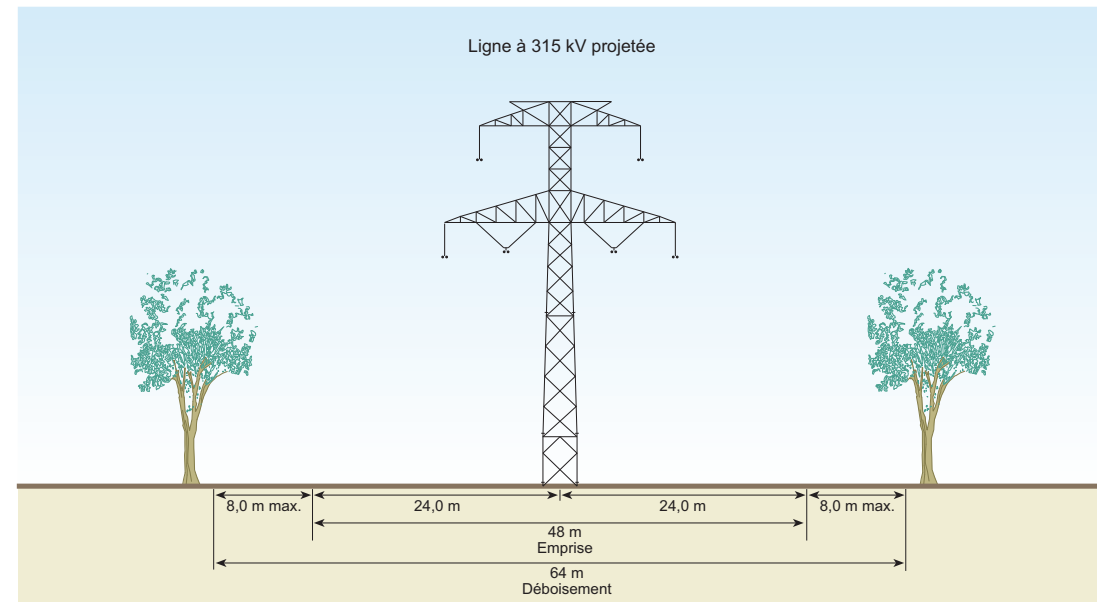


Nouveau pylône d'alignement à hauteur réduite
(type EQA)

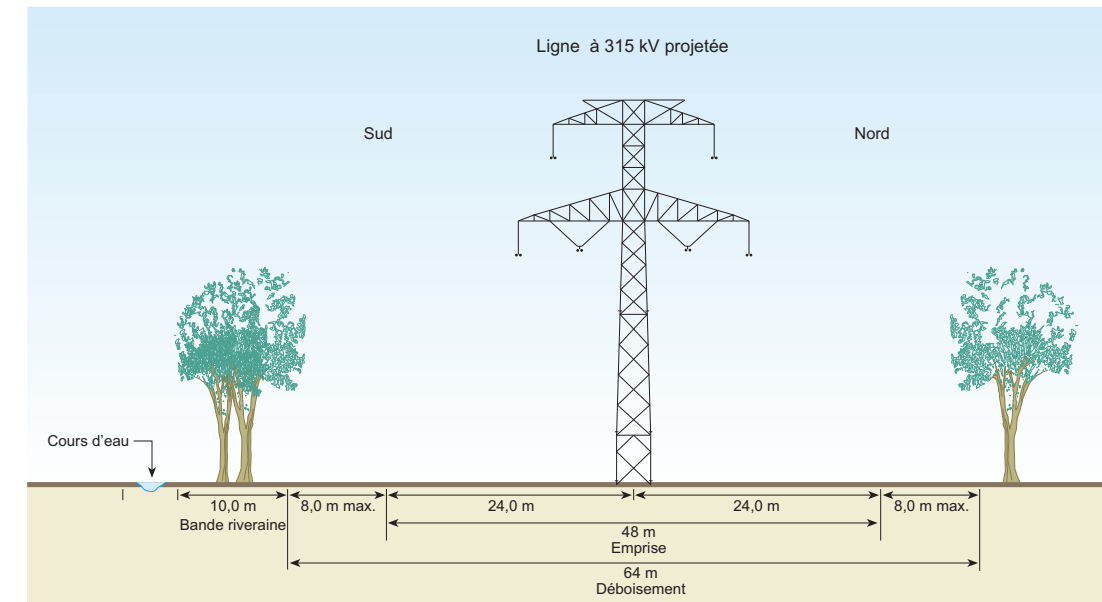


Pylône d'angle et d'ancrage
(type EPM)

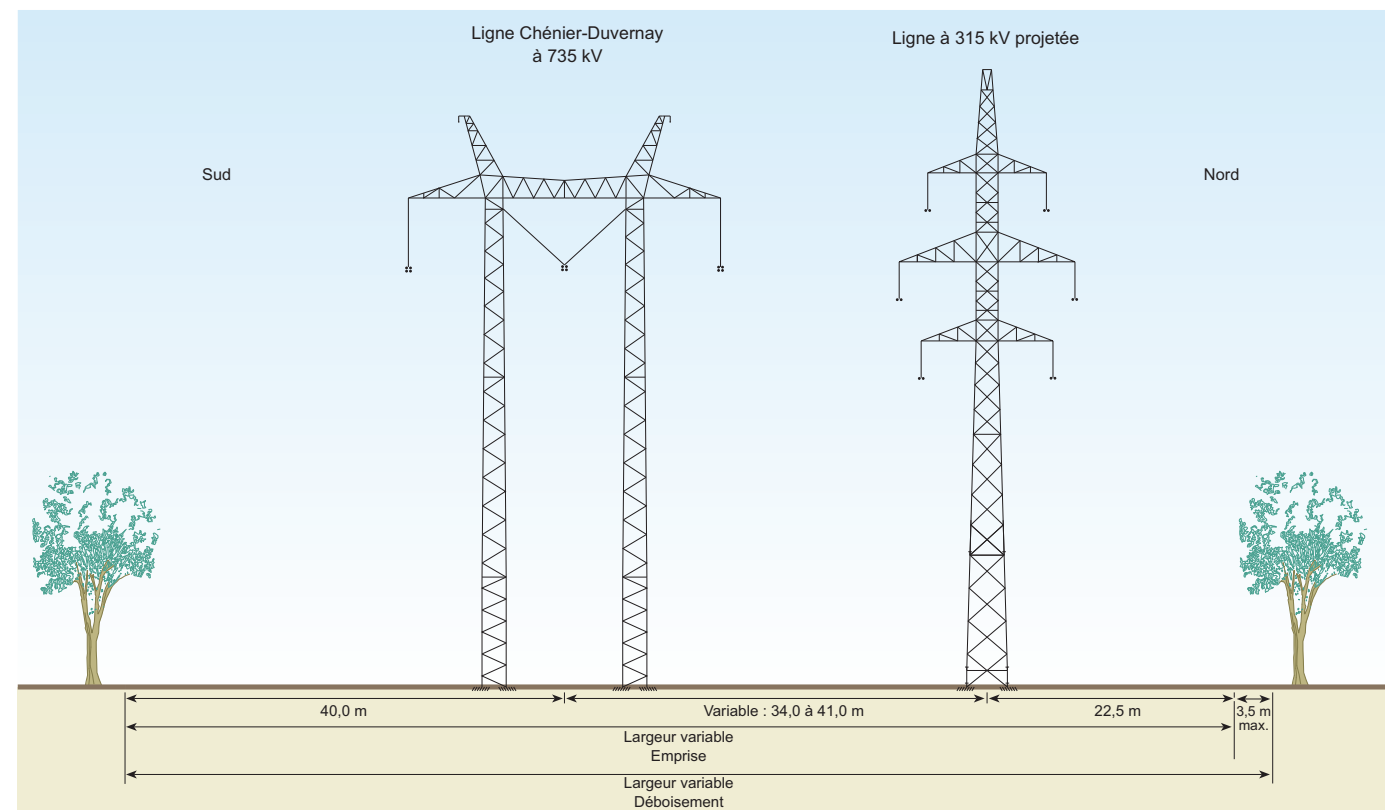
0538_rsf2_get_042_supportsTypes_120105.fr10



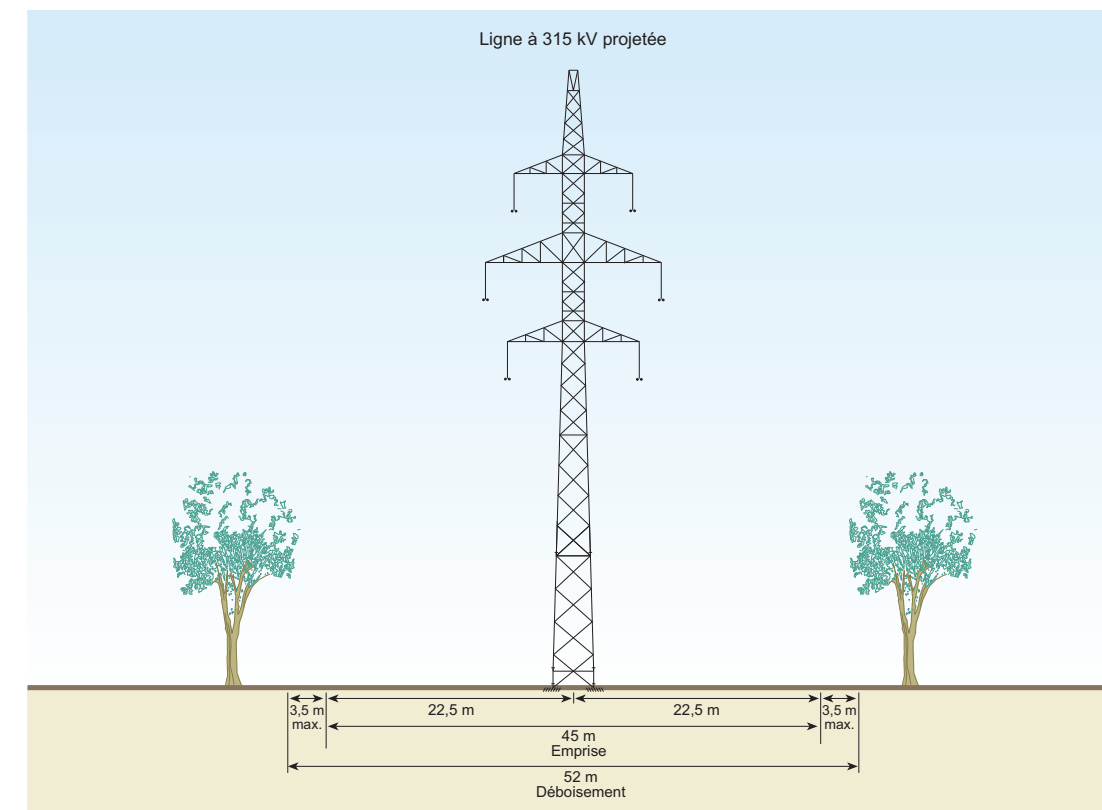
Ligne à 315 kV projetée seule
(segment de ligne compris entre les pylônes n^{os} 3 et 9)



Ligne à 315 kV projetée seule
(segment de ligne compris entre les pylônes n^{os} 9 et 17)



Ligne à 315 kV projetée juxtaposée à la ligne à 735 kV existante
(segment de ligne compris entre les pylônes n^{os} 19 et 22)



Ligne à 315 kV projetée seule
(segment de ligne compris entre les pylônes n^{os} 24 et 27)

0538_rsf3_get_043_emprisesTypes_120105.fh10

Tableau 1 : Principales caractéristiques de la ligne à 315 kV projetée

Caractéristiques générales	
Longueur approximative	5,8 km
Nombre de circuits	2
Mise à la terre	2 fils continus (n° 5 SWG ; acier galvanisé) 1 fil autour des fondations de chaque pylône
Pylônes	
Nombre	27
Hauteur	27,5 à 63,2 m
Portée (distance entre deux pylônes) :	
• minimale	74 m
• maximale	385 m
Conducteurs	
Nombre	12 (6 par circuit, 2 par phase)
Type	Bersfort (diamètre de 35,56 mm ; aluminium-acier)
Dégagement minimal :	
• au-dessus du sol en général	7,3 m
• au-dessus des routes	10,9 m
• au-dessus de l'autoroute 15	12,1 m
Câbles de garde	
Sur les pylônes de la famille EP	1 câble (diamètre de 14,5 mm ; alumoweld)
Sur les nouveaux pylônes à hauteur réduite	2 câbles (diamètre de 14,5 mm ; alumoweld)
Entre les pylônes n° 2 et 3	2 câbles (diamètre de 9,8 mm ; alumoweld)
Entre les pylônes n° 3 et 4	Aucun
Largeurs d'emprise et de déboisement	
Segment de ligne composé des pylônes de la famille EP (sauf entre le pylône n° 44 existant et le pylône n° 3 projeté)	Largeur d'emprise normale : 45 m Largeur de déboisement : 52 m
Segment de ligne composé des nouveaux pylônes à hauteur réduite en territoire rural	Largeur d'emprise normale : 48 m Largeur de déboisement : 64 m
Segment de ligne composé des nouveaux pylônes à hauteur réduite en milieu industriel	Largeur d'emprise normale : 58 m Largeur de déboisement : 64 m
Segment de ligne compris entre le pylône n° 44 existant et le pylône n° 3 projeté	Largeur d'emprise normale : 48 m Largeur de déboisement : 64 m

1.4 Coût du projet et calendrier de réalisation

Le coût global de la réalisation du projet est estimé à 81,3 M\$, soit 53,1 M\$ pour le poste et 28,2 M\$ pour sa ligne d'alimentation. Le tableau 2 résume le calendrier de réalisation du projet.

1.5 Retombées économiques régionales

Dans le cadre de ses projets, Hydro-Québec favorise les retombées en région. Grâce à diverses mesures, le projet du poste au nord de Blainville et de sa ligne d'alimentation devrait engendrer des retombées économiques directes de 18,5 M\$, ce qui représente plus de 22 % du coût total du projet.

Tableau 2 : Calendrier de réalisation du projet

Étape	Période cible
Demande des autorisations gouvernementales	Automne 2011 – printemps 2013
Obtention des autorisations gouvernementales	Printemps 2013
Déboisement de l'emplacement du poste	Printemps 2013
Déboisement de l'emprise de la ligne	Hiver 2013 – printemps 2014
Construction du poste	Printemps 2013 – été 2014
Construction de la ligne	Printemps et été 2014
Mise en service	Automne 2014

Description du milieu

2.1 Zone d'étude

La zone d'étude couvre une superficie d'environ 50 km² (voir la carte A en pochette à l'annexe D). Elle recoupe une partie du territoire de la ville de Mirabel, dont les secteurs de Saint-Janvier et du Domaine-Vert Nord, ainsi que la portion nord-ouest de la ville de Blainville. Elle chevauche par ailleurs quelques lots situés dans la ville de Boisbriand. L'autoroute 15 traverse la zone d'étude du nord au sud.

2.2 Milieu naturel

2.2.1 Composantes physiques

La zone d'étude est comprise dans la région naturelle des basses terres du Saint-Laurent. Le relief y est généralement plat avec une altitude moyenne d'environ 70 m. Le ruisseau de Mascouche et la rivière aux Chiens, qui font partie du bassin versant de la rivière des Mille Îles, en sont les principaux cours d'eau. On signale quelques zones d'érosion et de glissement de terrain en bordure de certains tributaires de la rivière aux Chiens. Les valeurs extrêmes de verglas et de vent (récurrence de 50 ans) susceptibles d'être observées dans le secteur du projet sont une couche de verglas de 45 mm d'épaisseur et un vent de 105 km/h.

2.2.2 Végétation

En général, les peuplements forestiers sont fragmentés par les terres agricoles et le milieu bâti. Ils sont représentés principalement par des peuplements à dominance feuillue et par des peuplements mélangés regroupant des essences feuillues et résineuses. Les plus grandes superficies sont observées dans le secteur du parc du Domaine-Vert, à Mirabel. La zone d'étude compte des milieux humides, dont les plus vastes se trouvent à l'est de l'autoroute 15, dans Blainville. De plus, on signale la présence de quatre érablières exploitées dans Mirabel, soit deux à l'extrémité nord de la zone d'étude et deux à l'ouest de la montée Sainte-Marianne.

La zone d'étude ne renferme aucun écosystème forestier exceptionnel ou susceptible d'être ainsi désigné. On trouve toutefois, dans sa portion centrale, un écosystème prioritaire désigné par le bureau régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF). Cet écosystème, nommé « tourbière de Blainville – ouest », correspond aux milieux humides et aux espaces boisés compris entre la montée Sainte-Marianne, à l'ouest de l'autoroute 15, et la voie ferrée de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), à l'est de la route 117 (boulevard du Curé-Labelle) (voir l'annexe B). De plus, on y a répertorié quelques peuplements forestiers d'intérêt, principalement des érablières à sucre de plus de 90 ans, ainsi que 10 plantes à statut particulier.

2.2.3 Faune

La zone d'étude n'abrite aucune aire protégée ni aucun habitat faunique protégé en vertu du *Règlement sur les habitats fauniques*. Cependant, le milieu agroforestier et quelques milieux humides peuvent procurer un habitat favorable à plusieurs espèces de mammifères. Par ailleurs, une trentaine d'espèces d'oiseaux et dix espèces d'amphibiens et de reptiles ont été répertoriées, toutes communes dans la région.

Huit espèces de poissons ont été recensées dans le tronçon du ruisseau de Mascouche compris entre l'autoroute 15 et l'aéroport international Montréal-Mirabel. Aucune donnée n'est disponible sur les poissons présents dans le segment de la rivière aux Chiens qui recoupe la zone d'étude ; toutefois, douze espèces de poissons ont été identifiées à l'embouchure de ce cours d'eau, située à environ 8 km au sud-est de la zone d'étude. On n'a répertorié aucune frayère dans la zone d'étude.

Une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec a été recensée dans la zone d'étude, soit la paruline du Canada. Cette dernière figure dans la liste des espèces en péril au Canada au titre d'espèce menacée.

2.3 Milieu humain

2.3.1 Utilisation du sol

Milieu bâti, activités agricoles et activités touristiques

Le milieu bâti résidentiel ou commercial est principalement concentré à l'est de l'autoroute 15, dans la ville de Blainville et dans le secteur de Saint-Janvier de la ville de Mirabel. À l'ouest de l'autoroute, le milieu bâti résidentiel le plus dense se trouve à l'intérieur du périmètre d'urbanisation du secteur du Domaine-Vert Nord, à Mirabel. Plusieurs résidences et quelques commerces sont également présents à l'ouest de l'autoroute, le long des chemins secondaires.

La zone d'étude compte quelques secteurs industriels, dont les parcs industriels autoroutiers de Blainville et de Mirabel, du côté est de l'autoroute 15, et les installations de Bell Helicopter, du côté ouest. À l'ouest de l'autoroute, une grande portion de la zone d'étude est comprise à l'intérieur du territoire agricole protégé. On trouve aussi quelques terres agricoles protégées à l'est de l'autoroute, dans le secteur de Saint-Janvier de Mirabel.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a recensé en 2009 une trentaine d'entreprises agricoles situées en partie ou en totalité dans la zone d'étude. Quelques terres agricoles sont dotées de drainage souterrain dans sa portion nord-ouest, alors que quatre complexes de serres sont présents dans sa partie nord, le long de la côte Saint-Pierre, du chemin Victor et du chemin Charles.

Les espaces affectés à la villégiature, aux loisirs ou au tourisme sont concentrés principalement à l'ouest de l'autoroute 15. On remarque le parc du Domaine-Vert et sa base de plein air ainsi que trois terrains de golf. La zone d'étude compte également un réseau local de pistes cyclables, qui dessert les différents quartiers résidentiels, ainsi que la piste de la Route verte, qui longe la voie ferrée empruntée par le train de banlieue. Différents sentiers de motoneige et de motoquad parcourent le territoire.

Infrastructures et équipements

D'orientation nord-sud, l'autoroute 15 (autoroute des Laurentides) et la route 117 (boulevard du Curé-Labelle) constituent les principales voies de circulation, auxquelles s'ajoutent de nombreuses routes secondaires. La zone d'étude compte par ailleurs deux voies ferrées, dont l'une, qui en longe la limite est, est utilisée par le train de banlieue reliant Montréal et Saint-Jérôme. On y trouve d'autres équipements, notamment deux stations de traitement des eaux usées, deux lignes de transport d'énergie électrique (à 735 kV et à 315 kV), trois antennes de télécommunications, deux oléoducs, quatre gazoducs et deux zones d'essai d'aéronefs contigües.

2.3.2

Projets d'aménagement et de développement

Blainville fera l'objet de cinq lotissements résidentiels, tandis que Mirabel accueillera plusieurs nouvelles habitations dans le secteur du Domaine-Vert Nord. À l'est de la montée Sainte-Marianne, dans Mirabel, un vaste site voué au développement commercial ou industriel pourrait être mis en valeur à court terme. On peut rappeler à cet égard que le zonage municipal permet la construction de bâtiments multifamiliaux de haute densité à l'intérieur de la zone commerciale.

Des terrains sont en outre disponibles dans certains secteurs industriels, dont les parcs industriels autoroutiers de Blainville et de Mirabel. La Ville de Mirabel a retenu un terrain à l'extrémité nord-est de la zone d'étude pour l'implantation d'une gare du train de banlieue qui relie Montréal et Saint-Jérôme.

2.3.3

Patrimoine et archéologie

La zone d'étude ne compte aucun bien patrimonial protégé en vertu de la *Loi sur les biens culturels* ni aucun site archéologique connu selon l'Inventaire

des sites archéologiques du Québec. En s'appuyant sur une analyse de potentiel archéologique, Hydro-Québec a délimité six zones à potentiel archéologique formant des bandes d'environ 100 m à 200 m de largeur, notamment le long de la côte Saint-Pierre, du chemin et de la rue Victor, du chemin et de la rue Charles ainsi que du chemin de la Côte Nord.

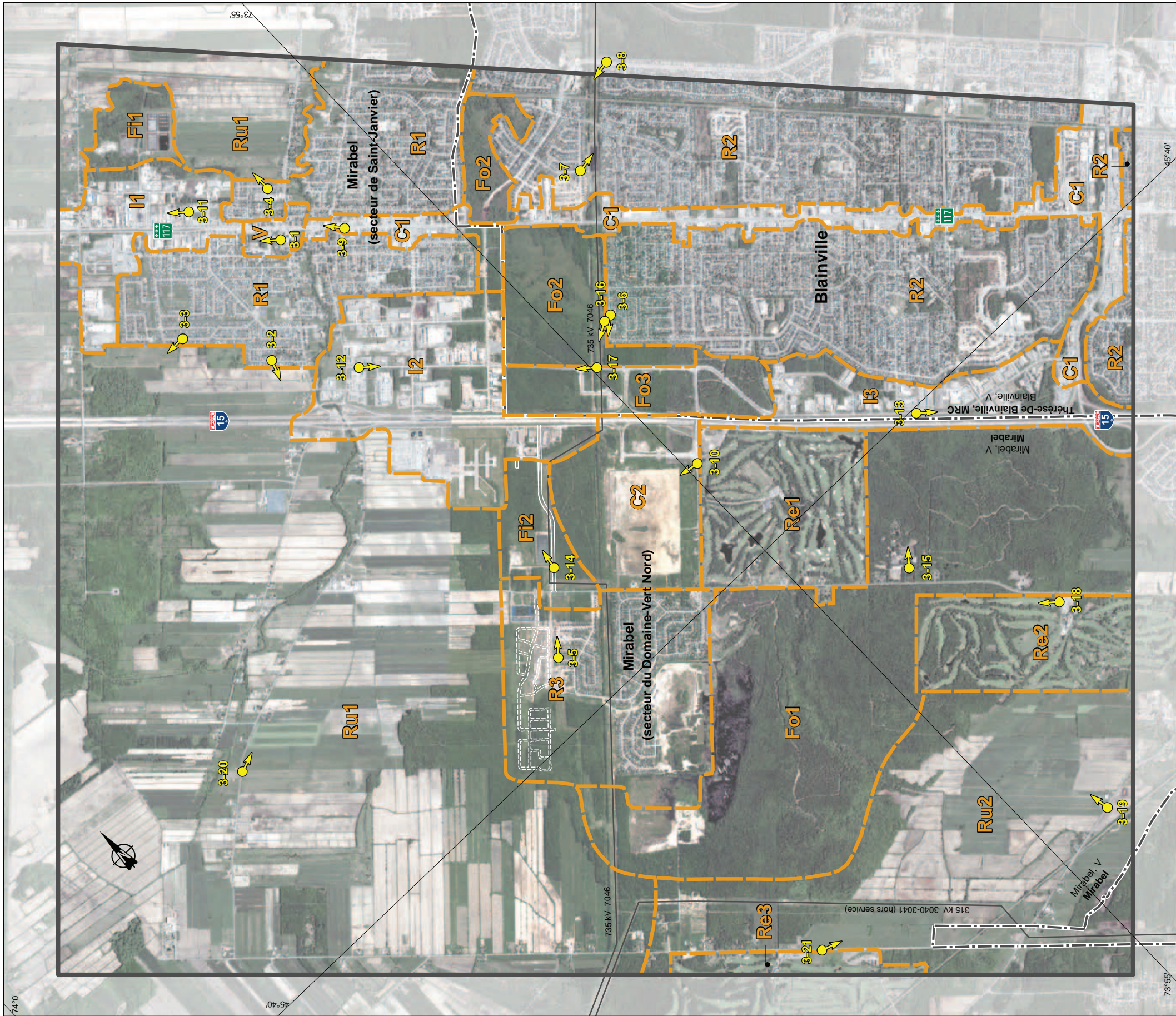
2.4

Paysage

L'analyse du paysage a permis de circonscrire 19 unités de paysage qui présentent un degré d'ouverture ou d'accessibilité visuelle distinct ainsi qu'un mode d'utilisation et d'organisation particulier (voir la carte 3*). Les composantes valorisées du paysage comprennent entre autres :

- le parc du Domaine-Vert ;
- les terrains de golf ;
- la Route verte ;
- les bandes boisées servant d'espace tampon entre les zones résidentielles et les zones industrielles ou d'activités tertiaires ;
- les milieux humides du nord de Blainville.

* Les lieux de prise de photographies indiqués sur la carte 3 correspondent aux photographies du chapitre 3 de l'étude d'impact.



<p>Re1</p> <p>--- Limite d'unité de paysage</p> <p>--- Unité de paysage</p> <p>Unité de paysage du centre villageois de Saint-Janvier</p> <p>Saint-Janvier</p> <p>Blainville</p> <p>Domaine-Vert Nord</p> <p>Unités de paysage commercial</p> <p>Boulevard du Curé-Labelle</p> <p>Future zone commerciale du Domaine-Vert Nord</p> <p>Unités de paysage industriel</p> <p>Saint-Janvier</p> <p>Parc industriel de Mirabel</p> <p>Parc industriel de Blainville</p> <p>Unités de paysage forestier et industriel</p> <p>Saint-Janvier</p> <p>Domaine-Vert Nord</p> <p>Unités de paysage forestier</p> <p>Parc du Domaine-Vert</p> <p>Aire de conservation de Blainville</p> <p>Secteur en mutation de Blainville</p> <p>Unités de paysage récréotouristique</p> <p>Terrain de golf Les Quatre Domaines</p> <p>Terrain de golf Hillsdale</p> <p>Terrain de golf Glendale</p> <p>Unités de paysage rural</p> <p>Vallée du ruisseau de Mascouche</p> <p>Vallée de la rivière aux Chiens</p>	<p>3-2 Lieu de prise de photographies</p> <p>Infrastructure</p> <p>— Ligne de transport</p> <p>Limite</p> <p>--- Municipalité régionale de comté (MRC)</p> <p>Composante du projet</p> <p> Zone d'étude</p>	<p>Poste au nord de Blainville à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV</p> <p>Paysage</p> <p>Sources :</p> <p>Orthoimage (Quickbird), résolution 60 cm, Hydro-Québec, 4 juin 2009</p> <p>Orthophoto, résolution 40 cm, Hydro-Québec, 2011</p> <p>Cartographie : GENIVAR</p> <p>Fichier : 0538_rsc3_ge1_040_paysage_120117.mxd</p> <p>0 300 600 m</p> <p>MTM, fuseau 8, NAD83</p> <p>Août 2012</p> <p>Carte 3</p> <p>Hydro Québec</p> <p>TransÉnergie</p>
---	--	--

Emplacements de poste et tracé de ligne étudiés

3.1 Critères de localisation

Au cours du processus de localisation du poste projeté, Hydro-Québec a accordé une attention particulière aux éléments du milieu jugés sensibles. Elle a recherché des emplacements répondant aux critères suivants :

- proximité de la clientèle à desservir ;
- respect des utilisations du sol actuelles et prévues ;
- éloignement des zones habitées ;
- préservation du territoire agricole protégé ;
- préservation des aires de conservation et des milieux humides ;
- proximité de la ligne à 315 kV à laquelle le poste sera raccordé ;
- limitation des impacts sur l'environnement.

La ligne d'alimentation du poste, quant à elle, doit être la plus courte possible tout en évitant les éléments sensibles.

3.2 Choix de l'emplacement du poste

Après avoir analysé la zone d'étude et constaté le peu d'espaces propices à l'implantation du poste, compte tenu des critères de localisation retenus, Hydro-Québec a proposé un seul emplacement de poste. Il s'agissait d'un espace situé entre l'autoroute 15 et le boulevard Michèle-Bohec, immédiatement au nord de la ligne à 735 kV Chénier-Duvernay (voir l'emplacement A sur la carte 4). L'emplacement occupait une zone que la Ville de Blainville destine, à court terme, au développement industriel. En septembre 2010, Hydro-Québec a déposé auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) une étude d'impact sur l'environnement fondée sur cet emplacement.

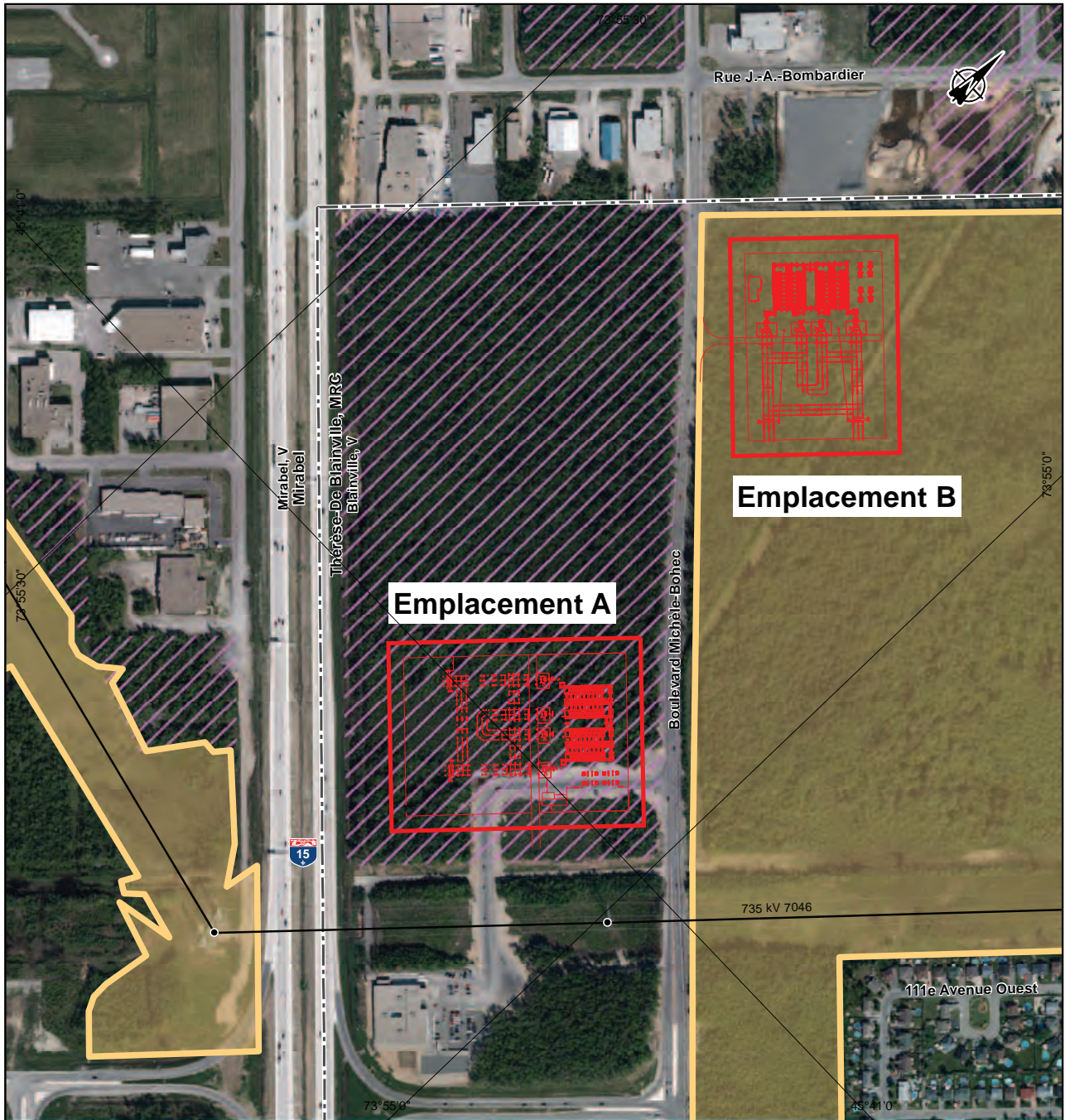
Au cours de l'avant-projet, la Ville de Blainville a proposé à Hydro-Québec un autre emplacement

situé dans l'aire de conservation qui se trouve à l'est du boulevard Michèle-Bohec (voir l'emplacement B sur la carte 4). Elle a entrepris des démarches auprès de la direction régionale du MDDEP pour modifier le certificat d'autorisation dont faisait l'objet l'aire de conservation. En novembre 2011, le MDDEP a accepté l'établissement du poste dans cette aire et la proposition de compensation de la municipalité pour la perte de milieux naturels. Cette perte sera compensée par la création d'une nouvelle aire de conservation de plus grande superficie. Dans ce contexte, Hydro-Québec a accepté l'emplacement B proposé par la Ville de Blainville.



3.3 Choix du tracé de la ligne

Hydro-Québec a proposé un seul tracé pour la ligne d'alimentation à 315 kV du nouveau poste (voir la carte A à l'annexe D). Ce tracé permet d'éviter les éléments sensibles présents au sud de la ligne à 735 kV Chénier-Duvernay, comme le parc du Domaine-Vert ainsi que les zones résidentielles existantes et projetées du Domaine-Vert Nord.

La nouvelle ligne sera raccordée à un point d'angle de la ligne à 315 kV Chénier-Chomedey, à quelque 450 m au nord-est du terrain de golf Glendale. De ce point de raccordement, le tracé se dirige vers le nord-est et passe sous la ligne à 735 kV Chénier-Duvernay. Plus loin, il longe le secteur résidentiel du Domaine-Vert Nord, dans Mirabel, à la limite du territoire agricole protégé. Le long du ruisseau Sainte-Marianne, l'emprise sera située à 10 m de la ligne des hautes eaux de façon à préserver la bande riveraine (entre les pylônes n^{os} 9 et 17 projetés). Après avoir traversé la montée Sainte-Marianne, le tracé bifurque vers le sud-est pour rejoindre la ligne à 735 kV Chénier-Duvernay. Il longe alors la ligne à 735 kV en traversant successivement la rue des Gouverneurs, l'autoroute 15 et le boulevard Michèle-Bohec. Enfin, le tracé s'oriente vers le nord pour rejoindre l'emplacement du poste.




Affectation du sol

-  Secteur industriel projeté
-  Aire de conservation

Infrastructure

-  Ligne de transport

Limite

-  Municipalité régionale de comté (MRC)

Composante du projet

-  Poste projeté

Poste au nord de Blainville à 315-25 kV
et ligne d'alimentation à 315 kV

Emplacements de poste étudiés

Sources :

Orthophoto, résolution 40 cm, Hydro-Québec, 2011
SDA, 1 : 20 000, MRNF Québec, 2011
Données de projet, Hydro-Québec, 2011

Cartographie : Genivar

Fichier : 0538_rsc4_get_048_emp_poste_120105.mxd

0 60 120 m

MTM, fuseau 8, NAD83

Carte 4

Août 2012



Participation du public

Le programme de participation du public comporte trois grandes étapes :

- l'information générale sur le projet ;
- l'information-consultation sur l'emplacement de poste et le tracé de ligne proposés ;
- l'information sur la solution retenue.

4.1 Information générale

Entre septembre 2009 et janvier 2010, Hydro-Québec a tenu dix rencontres d'information générale avec différents intervenants du milieu touché par le projet. Ces rencontres visaient à fournir de l'information sur les ouvrages projetés et à recueillir les commentaires et les préoccupations des participants.

Dans l'ensemble, le milieu est favorable au projet. La majorité des intervenants rencontrés comprennent bien la nécessité de faire évoluer le réseau en fonction des besoins en électricité d'une région en pleine croissance.

Les principales préoccupations des publics à l'égard du poste projeté portaient sur ses dimensions et sur son impact sonore. Pour ce qui est de la ligne, les représentants de l'Union des producteurs agricoles (UPA) s'interrogeaient sur les compensations qui seront versées aux agriculteurs. De son côté, Bell Helicopter s'inquiétait de la présence de la ligne et craignait les interférences qui pourraient se produire entre ses équipements et le poste projeté. Enfin, Transports Canada a informé Hydro-Québec de la possibilité que l'implantation de certains pylônes fasse l'objet d'une dérogation.

4.2 Information-consultation

L'étape de l'information-consultation sur l'emplacement de poste (emplacement A sur la carte 4) et le tracé de ligne proposés a donné lieu à onze rencontres et à l'envoi postal d'un bulletin

d'information entre février et juillet 2010. Une journée portes ouvertes destinée aux propriétaires concernés a eu lieu le 22 juin 2010 au Club de golf Les Quatre Domaines. L'équipe de projet d'Hydro-Québec était sur place afin de renseigner le public sur les aspects techniques et environnementaux du projet de même que sur les servitudes et compensations prévues. Plus d'une vingtaine de propriétaires s'y sont présentés.

Dans l'ensemble, les intervenants rencontrés accueillent favorablement le projet. Les représentants de la Ville de Blainville ont cependant exprimé leur désaccord quant à l'emplacement privilégié par Hydro-Québec. Ils ont proposé un autre emplacement, dans l'aire de conservation à l'est du boulevard Michèle-Bohec. Ils ont également demandé que les dimensions du poste soient réduites et qu'Hydro-Québec propose des mesures d'intégration des équipements dans le milieu. Le bruit produit par le poste a aussi suscité certaines préoccupations en raison de la proximité d'un quartier résidentiel.

Pour leur part, les gestionnaires de la Ville de Mirabel se sont dits préoccupés par l'emplacement d'un pylône à proximité des étangs aérés de la station de traitement des eaux usées du secteur du Domaine-Vert Nord. La Fédération régionale Outaouais-Laurentides de l'UPA a demandé à Hydro-Québec d'appliquer la nouvelle version de l'*Entente Hydro-Québec-UPA sur le passage des lignes en milieux agricole et forestier*. Elle a en outre proposé un tracé de moindre impact pour les agriculteurs établis à l'ouest de la zone résidentielle projetée du Domaine-Vert Nord. Une rencontre avec Bell Helicopter a permis, par ailleurs, de discuter des interférences qui pourraient être causées par les équipements du poste. Enfin, un promoteur immobilier qui met en valeur un secteur résidentiel situé en bordure du tracé retenu craint que le projet réduise la valeur des terrains adjacents à l'emprise et s'est dit préoccupé par l'aspect visuel de la ligne.

4.3 **Information sur la solution retenue**

La population de la région ainsi que les différents publics informés et consultés depuis l'automne 2009 ont été avisés de l'emplacement de poste (emplacement A sur la carte 4) et du tracé de ligne retenus au moyen d'un bulletin d'information diffusé en septembre 2010.

4.4 **Résultats de la démarche de participation du public**

La raison d'être du projet a été reconnue par la majorité des publics concernés. Cependant, l'emplacement du poste retenu initialement par Hydro-Québec en secteur industriel a été remis en question par la Ville de Blainville. La configuration de la ligne d'alimentation dans Mirabel a également suscité des demandes d'optimisation de la part du milieu.

4.5 **Révision de la solution retenue**

À la suite de la diffusion du bulletin sur la solution retenue, d'autres informations ont été portées à l'attention d'Hydro-Québec. De l'automne 2010 à l'automne 2011, près d'une dizaine de rencontres de travail et plusieurs échanges téléphoniques ont eu lieu entre Hydro-Québec et les intervenants concernés par le projet.

Hydro-Québec a accepté d'étudier l'emplacement proposé par la Ville de Blainville (emplacement B sur la carte 4), alors que la municipalité s'est chargée des démarches réglementaires visant à redéfinir les limites de l'aire de conservation, de façon à permettre la construction du poste à l'est du boulevard Michèle-Bohec, et d'élaborer un plan de compensation. En novembre 2011, le MDDEP a confirmé à la municipalité que l'emplacement du poste à l'est du boulevard Michèle-Bohec et la compensation proposée étaient acceptables. En janvier 2012, une rencontre d'information a eu lieu avec le MRNF relativement à cette compensation.

Pour ce qui est de la ligne projetée, Hydro-Québec a proposé un nouveau type de pylône surbaissé tout en conservant sensiblement le même tracé. Une rencontre avec les propriétaires touchés et l'UPA a eu lieu en décembre 2011 pour préciser la répartition des pylônes.

Les intervenants rencontrés durant cette dernière étape de participation du public ont manifesté leur accord quant aux dernières propositions d'Hydro-Québec.

Principaux impacts

Malgré les efforts d'optimisation du projet et l'application de mesures d'atténuation, la construction et l'exploitation du poste et de sa ligne d'alimentation auront des impacts sur le milieu, dont certains seront permanents. L'importance de ces impacts varie de moyenne à mineure. La carte 5 montre les impacts cartographiables ainsi que les endroits qui feront l'objet de mesures d'atténuation particulières.

Le projet aura en revanche des effets bénéfiques sur le milieu. Il contribuera à l'amélioration de la qualité de vie et au développement économique en assurant une plus grande sécurité d'approvisionnement en électricité. Les travaux de construction engendreront, pour leur part, des retombées économiques régionales (voir la section 1.5).

5.1 Poste

La construction du poste dans une partie de l'aire de conservation située à l'est du boulevard Michèle-Bohec a été acceptée par le MDDEP à la suite d'engagements pris par la Ville de Blainville pour compenser, dans une proportion de 3 pour 1, la perte de milieux humides associée au projet. Avant le début des travaux, la Ville mettra en œuvre des mesures particulières pour assurer la pérennité des différentes espèces floristiques à statut particulier touchées par la construction du poste.

De façon globale, la construction et l'exploitation du poste auront peu d'impact sur le milieu naturel, sur le milieu humain et sur le paysage.

5.1.1 Milieu naturel

Les impacts sur le milieu naturel sont principalement liés à la perte de végétation à l'emplacement du poste et de son chemin d'accès, sur une superficie évaluée à environ 3,9 ha, soit 1,80 ha de forêt mixte et 2,10 ha de milieux humides. Les milieux humides perdus se répartissent en marécage arborescent (1,93 ha) et en marécage arbustif (0,17 ha). Deux espèces floristiques à statut particulier ont été répertoriées à l'emplacement du poste et deux autres espèces l'ont été à proximité, dans l'emprise d'un gazoduc. La perte de couvert végétal se traduira par une perte d'habitat potentiel pour la faune terrestre et les oiseaux qui fréquentent les milieux boisés. À l'échelle de la MRC de Thérèse-De Blainville, la perte de milieux naturels (terrestres et humides) représente 0,07 % des espaces boisés de la MRC, qui occupaient une superficie estimée à 5 766 ha en 2006 (soit 28,5 % de la superficie totale de la MRC).

La perte d'espaces à vocation forestière sera compensée par le reboisement d'une superficie équivalente. Hydro-Québec s'est engagée à discuter des modalités de ce reboisement avec les autorités de la MRC. De plus, la Ville de Blainville compensera la perte de milieux humides. Avant la construction du poste et le déplacement du gazoduc, la Ville de Blainville prendra des mesures pour assurer la pérennité des quatre espèces floristiques à statut particulier (déplacement de plants, récolte de graines, etc.). De plus, le déboisement sera réalisé en dehors de la période de nidification des oiseaux.

En ce qui a trait au milieu physique, les travaux d'excavation et de terrassement, y compris l'aménagement des fossés de drainage périphériques, auront un impact sur les sols en place. Hydro-Québec prendra les mesures appropriées pour que l'aménagement de la cour du poste et des fossés de drainage périphériques n'entraîne aucune modification des conditions hydriques actuelles de l'aire de conservation.

5.1.2 Milieu humain

L'implantation du poste occasionnera très peu d'impacts sur le milieu humain. L'emplacement retenu, dans l'aire de conservation, ne présente aucun inconvénient pour la Ville de Blainville au regard du développement urbain de son territoire. Pendant l'exploitation, le poste respectera les critères relatifs au bruit du MDDEP et il ne présentera aucun danger en matière d'exposition aux champs électriques et magnétiques.

5.1.3 Paysage

Le poste sera peu visible depuis le boulevard Michèle-Bohec, à Blainville (voir la simulation visuelle C-1 à l'annexe C), de même que depuis les rues du Parc et J.-A.-Bombardier, à Mirabel. En effet, le massif boisé de l'aire de conservation et l'aménagement paysager prévu autour du poste limiteront grandement les vues vers ce dernier. Les nouveaux équipements ne seront pas visibles pour les résidents du quartier résidentiel de Blainville situé au sud de la ligne à 735 kV existante.

5.2 Ligne d'alimentation

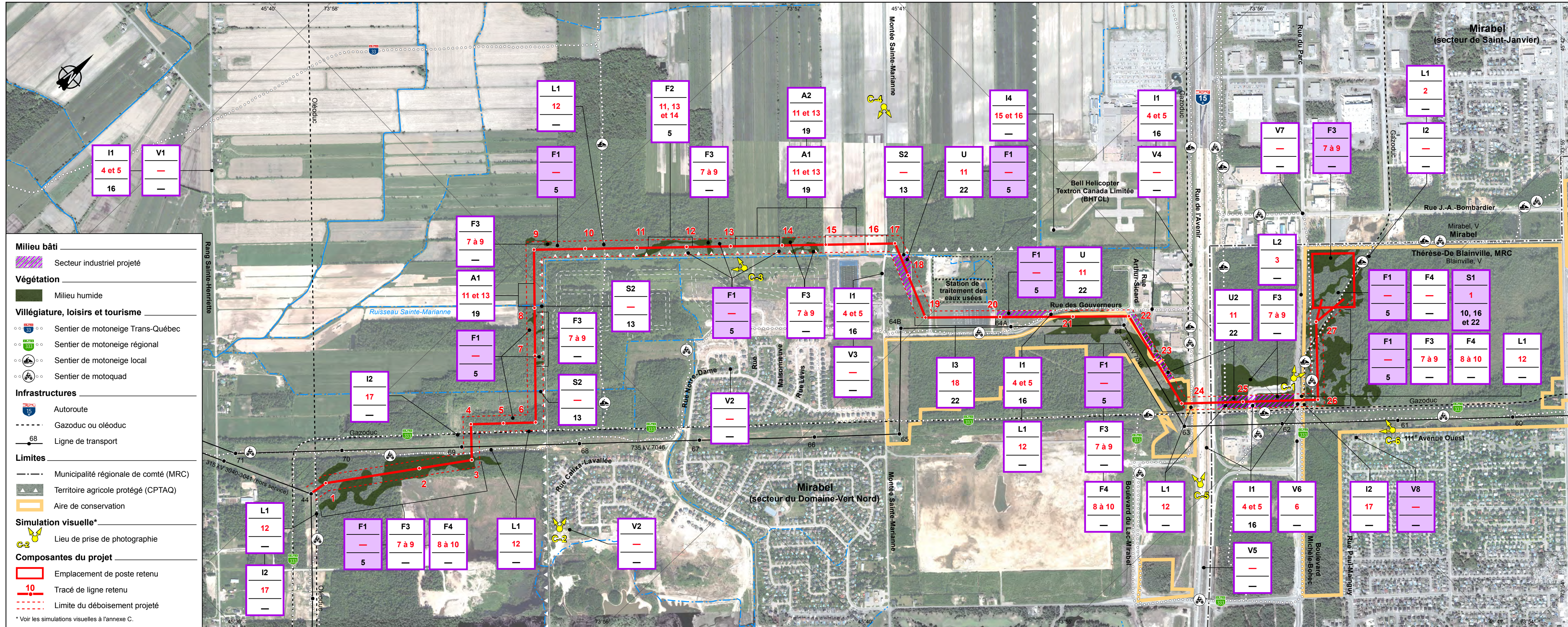
La ligne d'alimentation sera située dans la municipalité de Mirabel sur 85 % de son tracé et dans celle de Blainville sur les 15 % restants. Sa construction et son exploitation auront peu d'impact sur le milieu naturel, sur le milieu humain et sur le paysage.

5.2.1 Milieu naturel

La ligne projetée traversera des milieux boisés sur 62,2 % de sa longueur (3,6 km), ce qui nécessitera la coupe de 21,9 ha de forêt. Son emprise occupera environ 7,28 ha de milieux humides, situés pour la plupart dans des espaces boisés. Plus précisément, la mise en place des fondations de cinq pylônes entraînera une perte de milieux humides évaluée à 0,07 ha, soit moins de 1 % de la superficie totale recoupée par l'emprise.

Trois plantes à statut particulier ont été recensées dans l'emprise de la ligne. Dans Mirabel, la perte de milieux terrestres et humides engendrée par l'implantation de la ligne (environ 21,4 ha) représente 0,18 % des espaces boisés de ce territoire équivalent à une MRC, qui occupaient quelque 12 042 ha en 2006 (soit 25,2 % de la superficie totale de la MRC). Dans la MRC de Thérèse-De Blainville, la perte de milieux naturels (environ 3,1 ha) représente 0,05 % des espaces boisés de la MRC, qui totalisaient en 2006 environ 5 766 ha ou 28,5 % de la superficie de la MRC. Par ailleurs, le déboisement de l'emprise entraînera une perte d'habitat potentiel pour la faune terrestre et les oiseaux qui fréquentent les milieux boisés.

Hydro-Québec s'est engagée à discuter avec les autorités des MRC concernées des modalités de reboisement d'une superficie équivalente à la perte de couvert forestier entraînée par le projet. Toutefois, étant donné les faibles superficies touchées par la construction des pylônes, aucune compensation n'est prévue pour la perte de milieux humides. L'entreprise appliquera diverses mesures d'atténuation particulières afin de protéger l'ensemble du milieu et plus particulièrement les milieux humides et les oiseaux. Par exemple, dans les milieux humides, on effectuera le déboisement en période hivernale et on aura recours à un déboisement manuel des arbres incompatibles. Durant la construction de la ligne, les milieux humides seront clairement balisés et on évitera d'y circuler avec les engins de chantier. On respectera de plus la période de protection de la nidification des oiseaux.



Milieu bâti

Végétation

Villégiature, loisirs et tourisme

Infrastructures

Limites

Simulation visuelle*

Composantes du projet

* Voir les simulations visuelles à l'annexe C.

Identification de l'impact et des mesures d'atténuation

Importance de l'impact résiduel

Éléments touchés

U Milieu bâti
U : Secteur industriel projeté

L1 et L2 Villégiature, loisirs et tourisme
L1 : Sentier de motoneige ou de motoquad
L2 : Piste cyclable

A1 et A2 Agriculture
A1 : Exploitation horticole
A2 : Terre drainée

I1 à I4 Infrastructures
I1 : Routes
I2 : Gazoduc ou oléoduc
I3 : Station de traitement des eaux usées
I4 : Zone d'essai d'aéronefs

F1 à F4 Végétation
F1 : Peuplement mélangé ou à dominance feuillue, peuplement en régénération ou friche arbustive
F2 : Érablière exploitée
F3 : Milieu humide
F4 : Espèce floristique à statut particulier

S1 et S2 Sol et eau
S1 : Surface et profil du sol
S2 : Cours d'eau

V1 à V8 Paysage
V1 : Champ visuel depuis le rang Sainte-Henriette et le chemin Charles
V2 : Champ visuel depuis le quartier résidentiel du Domaine-Vert Nord
V3 : Champ visuel depuis la montée Sainte-Marianne
V4 : Champ visuel depuis la rue de l'Avenir et la rue des Gouverneurs
V5 : Champ visuel depuis l'autoroute 15
V6 : Champ visuel depuis le boulevard Michèle-Bohec
V7 : Champ visuel depuis la rue du Parc et la rue J.-A.-Bombardier
V8 : Champ visuel depuis le quartier résidentiel de Blainville

- Mesures d'atténuation particulières**
- Durant la construction du poste, déposer à un endroit désigné par Hydro-Québec les déblais d'excavation qui serviront à l'aménagement paysager.
 - Le plus tôt possible après l'autorisation du projet, informer les responsables du Club de motoneige Les Fusées Blanches de l'emplacement du poste afin qu'ils puissent modifier le tracé du sentier de motoneige.
 - Durant la construction, assurer la sécurité des usagers de la piste cyclable située en bordure est du boulevard Michèle-Bohec. Éviter d'obstruer la piste et prévoir une signalisation appropriée.
 - Informez les autorités municipales et le ministère des Transports du Québec du calendrier des travaux.
 - Durant la construction, établir un schéma de circulation des véhicules lourds de concert avec les autorités municipales et le ministère des Transports du Québec, et mettre en place une signalisation appropriée.
 - À la fin de la construction du poste, réaliser un aménagement paysager entre le poste et le boulevard Michèle-Bohec.
 - Déboiser l'emprise de la ligne en période hivernale afin de réduire au minimum les impacts sur les milieux humides.
 - Dans les milieux humides, procéder à un déboisement manuel des arbres incompatibles avec l'exploitation du réseau de façon à conserver le couvert arbustif.
 - Durant la construction de la ligne, baliser clairement les milieux humides et éviter, dans la mesure du possible, d'y circuler avec les engins de chantier.
 - Déboiser l'emprise de la ligne en période hivernale afin de réduire au minimum les impacts sur les espèces floristiques à statut particulier.
 - Informez les propriétaires des terrains touchés du calendrier des travaux.
 - Durant la construction de la ligne, assurer la sécurité des adeptes de la motoneige et de la motoquad. Éviter d'obstruer les sentiers et prévoir une signalisation appropriée. Si les travaux exigent la fermeture temporaire d'un segment de sentier, signaler cette fermeture en bordure de tous les accès. À la fin des travaux, réparer, s'il y a lieu, tout dommage causé aux sentiers.
 - Respecter l'entente Hydro-Québec-UJA sur le passage des lignes de transport d'énergie électrique en territoire agricole protégé.
 - Avant de commencer le déboisement de l'emprise de la ligne dans l'érablière exploitée, s'assurer que le matériel de récolte de la sève a été retiré par le propriétaire.
 - Installer des balises sur la portion de la ligne située à proximité des installations de Bell Helicopter Textron Canada Limitée.
 - Fournir à Transports Canada et à NAV CANADA l'information pertinente relative à la nouvelle ligne (hauteur et coordonnées des pylônes, calendrier des travaux) afin que ces organismes puissent émettre un avis aux navigateurs (NOTAM) et mettre à jour les publications aéronautiques.
 - Avant la construction de la ligne, vérifier le tracé des conduites souterraines de gaz et de pétrole que croise la ligne. Baliser avec précision les tronçons qui pourraient subir des dommages. Informer Gazoduc Trans-Québec & Maritimes et Trans-Northern Pipeline du calendrier des travaux et convenir avec elles des mesures de protection à prendre.
 - Informez du calendrier des travaux exploitant de la station de traitement des eaux usées du secteur du Domaine-Vert Nord.

Poste au nord de Blainville à 315-25 kV
et ligne d'alimentation à 315 kV

Impacts et mesures d'atténuation

Sources :

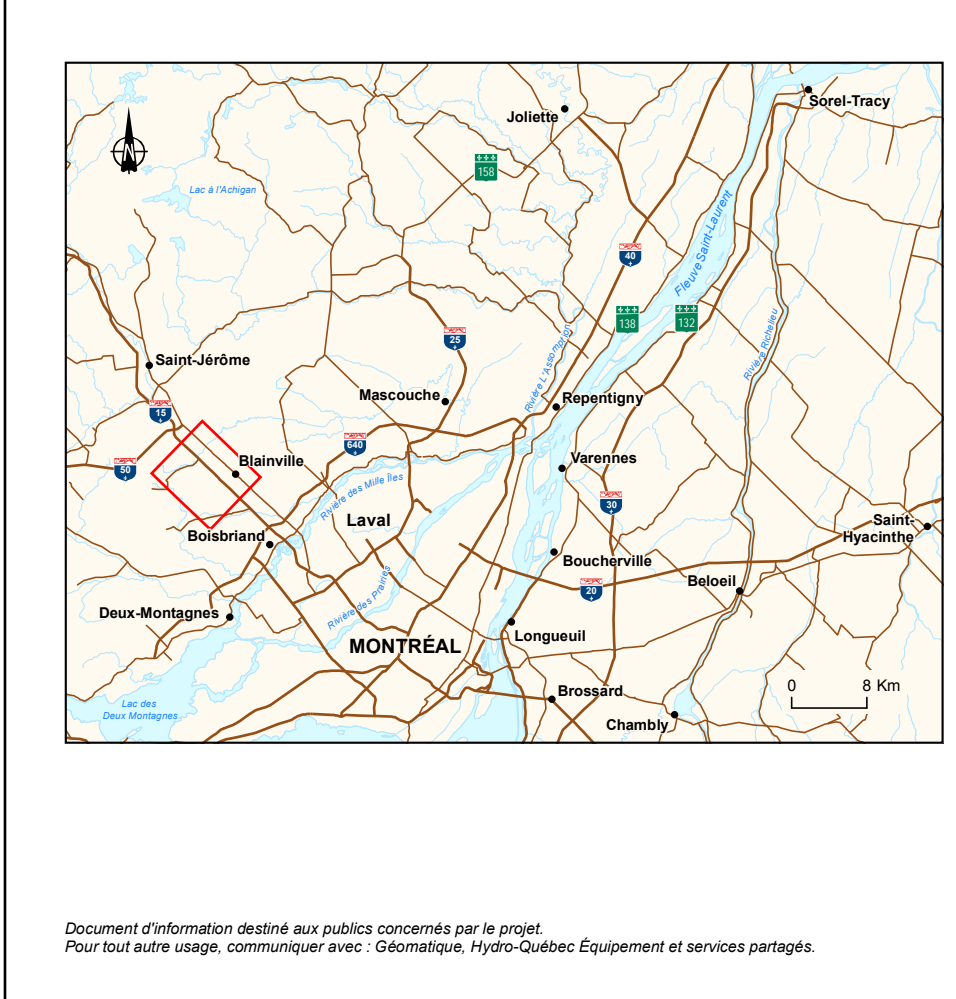
Orthophoto (Quickbird), résolution 60 cm, Hydro-Québec, 4 juin 2009
Orthophoto, résolution 40 cm, Hydro-Québec, 2011
Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville, 2010
Villes de Blainville et de Mirabel, 2010
Fédération Québécoise des Clubs Quads (FCCQ), 2011
Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ), 2011
Système de découpage administratif (SDA), MRPQ-Québec, 2011
DAA Environnement, caractérisation environnementale d'une tourbière, 2008
Commission de protection du territoire agricole du Québec, (CPTAQ) 1 : 20 000, 2009
Base géographique de TransÉnergie (BGTE), Hydro-Québec, 2011
Données de projet, Hydro-Québec, 2011

Inventaires et cartographie : GENIVAR
Fichier : 0538_rsc5_get_051_impacts_120806.mxd

0 100 200 300 m
MTM, fuseau 8, NAD83

Carte 5
Hydro Québec
TransÉnergie

Août 2012



Aucun pylône ne sera construit à moins de 10 m des trois cours d'eau, de faible largeur, croisés par la ligne. Dans la mesure du possible, on empruntera des chemins existants pour traverser ces cours d'eau ; si un d'entre eux devait être franchi dans l'emprise de la ligne, la traversée se ferait au moyen d'un pont temporaire.

5.2.2 Milieu humain

La ligne sera située en retrait des quartiers résidentiels existants et projetés, dont le Domaine-Vert Nord, et évitera les secteurs commerciaux et industriels existants. Elle franchira toutefois deux secteurs industriels en développement situés de part et d'autre de l'autoroute 15. Cinq pylônes seront construits dans ces secteurs, à des endroits où ils n'entraveront pas la mise en valeur des terrains. Les travaux de construction ne nécessiteront aucun déplacement de bâtiment.

La ligne franchira environ 3,3 km de territoire agricole protégé. Deux pylônes seront construits sur des terres cultivées et drainées. La présence de ces supports occasionnera une perte de production agricole, toutefois limitée par l'emploi de pylônes à encombrement réduit. La ligne croisera par ailleurs

quelques chemins publics, dont l'autoroute 15, ainsi que des sentiers de motoneige et de motoquad. Durant les travaux, Hydro-Québec prendra les mesures appropriées pour assurer la sécurité des usagers.

Enfin, l'exploitation de la nouvelle ligne ne contribuera pas de manière notable à l'augmentation du bruit ambiant par temps humide ni à l'exposition des populations aux champs électriques et magnétiques.

5.2.3 Paysage

La plupart des pylônes seront construits dans des massifs boisés, ce qui réduira leur visibilité. De plus, l'utilisation de pylônes à hauteur réduite et la conservation de la bande riveraine de 10 m de largeur le long du ruisseau Sainte-Marianne, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, et le long de la traversée de la montée Sainte-Marianne limiteront l'impact visuel de ce tronçon de la ligne. On pourra apercevoir les pylônes à différents degrés selon l'endroit où on se trouve, mais de façon générale seule la partie supérieure des pylônes et les conducteurs seront visibles (voir les simulations visuelles C-1 à C-6 à l'annexe C).

Surveillance des travaux et suivi environnemental

6.1 Surveillance environnementale des travaux

Dans le cas des projets de poste de transformation et de ligne de transport d'énergie électrique, la surveillance environnementale exercée par Hydro-Québec prend diverses formes selon l'étape du projet : ingénierie, préconstruction, construction ainsi qu'exploitation et entretien.

L'ingénierie comprend la préparation des plans de construction et des documents d'appel d'offres. La surveillance environnementale consiste alors à s'assurer que toutes les normes, directives et mesures de protection de l'environnement prévues dans l'étude d'impact ainsi que toutes les conditions acceptées par Hydro-Québec sont intégrées aux plans et devis de même qu'à tous les autres documents contractuels relatifs au projet. L'entreprise prépare également un guide de surveillance environnementale des travaux afin d'assurer une application satisfaisante des mesures d'atténuation retenues.

Durant les travaux de construction, les responsables de la surveillance environnementale veillent au

respect des engagements d'Hydro-Québec en ce qui a trait à la protection de l'environnement. À la fin de la construction, l'entreprise s'assure que la remise en état des lieux est conforme aux devis, puis le responsable de la surveillance environnementale procède à l'acceptation environnementale des travaux et rédige un rapport de surveillance. Hydro-Québec Équipement et services partagés transfère ensuite à Hydro-Québec TransÉnergie les engagements énoncés dans l'étude d'impact.

Durant l'exploitation et l'entretien, la surveillance environnementale consiste à assurer l'application des mesures visant à protéger l'environnement.

6.2 Suivi environnemental

Après la mise en service du nouveau poste, Hydro-Québec vérifiera que les nouveaux équipements sont conformes aux critères de bruit du MDDEP. Les mesures de bruit seront reprises lorsque le poste sera exploité à pleine capacité, avec quatre transformateurs de puissance.

Développement durable

Le développement durable vise à satisfaire les besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à combler les leurs. Hydro-Québec doit donc s'assurer que l'électricité, qui constitue un bien essentiel, contribuera à la qualité de vie et à la sécurité des générations futures sans toutefois compromettre la qualité de l'environnement.

Hydro-Québec a adhéré au concept de développement durable dès 1989, à la suite des travaux de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1988). Deux politiques en particulier traduisent cet engagement, sous les intitulés Notre environnement et Notre rôle social. Dans la première, Hydro-Québec s'engage à privilégier l'hydroélectricité, les autres sources d'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique pour répondre aux besoins de ses clients. Conformément à la *Loi sur le développement durable* adoptée par le gouvernement du Québec en avril 2006, l'entreprise a élaboré un plan d'action en vue d'intégrer les principes du développement durable à tous les niveaux et dans tous les aspects de ses activités. De plus, dans son *Plan stratégique 2006-2010*, Hydro-Québec réitère son engagement en matière de développement durable en misant sur l'efficacité énergétique, sur le développement complémentaire de l'hydroélectricité et de l'éolien ainsi que sur les innovations technologiques.

Hydro-Québec assujettit ainsi la réalisation de ses projets à trois conditions fondamentales : ils doivent être économiquement rentables, acceptables sur le plan environnemental et accueillis favorablement par

les collectivités locales. Cette approche est conforme à la philosophie du MDDEP et à la *Directive pour le poste de Blainville à 315-25 kV et la ligne d'alimentation à 315 kV* du même ministère, dont les objectifs sont le maintien de l'intégrité de l'environnement, l'amélioration de l'équité sociale et l'amélioration de l'efficacité économique.

En ce qui concerne l'intégrité de l'environnement, l'étude d'impact s'est appuyée sur une connaissance approfondie de la zone d'étude et sur des relations soutenues avec les gestionnaires du territoire, ce qui a conduit à la conception d'un projet respectueux du milieu, de l'utilisation actuelle et prévue du territoire, et des orientations d'aménagement.

L'équité sociale a été servie par la mise en œuvre d'un plan de communication axé sur l'information et la consultation de tous les publics concernés. Hydro-Québec a bien démontré sa volonté d'agir en concertation avec le milieu, notamment grâce à la diversité des moyens utilisés pour rejoindre l'ensemble des publics cibles. L'équité sociale sera aussi soutenue par l'optimisation des retombées économiques du projet et par l'application du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI).

En matière d'efficacité économique, le nouveau poste permettra de résoudre les problèmes d'alimentation en électricité des secteurs en croissance au nord de Blainville et dans les environs. Ce poste permettra de répondre efficacement à la croissance de la demande d'électricité pendant de nombreuses années et assurera aux générations futures une alimentation fiable à prix avantageux.

Annexes

- A Principaux collaborateurs de l'étude d'impact
- B Écosystème prioritaire de la tourbière de Blainville – ouest
- C Simulations visuelles du poste et de la ligne projetés
- D Carte en pochette
 - A Milieux naturel et humain

A

Principaux collaborateurs de l'étude d'impact

A.1 Études techniques

Planification du réseau

- Steve Blackburn, ingénieur – Planification des réseaux régionaux, Hydro-Québec TransÉnergie.

Poste

- Marie-Josée Gosselin, chef de projets – Postes, Hydro-Québec Équipement et services partagés ;
- François Larouche, ingénieur de projets – Postes, Hydro-Québec Équipement et services partagés ;
- Junie Larose, ingénieure de projets – Postes, Hydro-Québec Équipement et services partagés ;
- Valérie Robert, ingénieure – Conception génie civil, Hydro-Québec Équipement et services partagés ;
- Martin Bernatchez, ingénieur – Appareillage électrique, Hydro-Québec Équipement et services partagés ;
- Sylvain Lamothe, ingénieur – Appareillage électrique, Hydro-Québec Équipement et services partagés ;
- Marco Carlone, architecte, Hydro-Québec Équipement et services partagés.

Ligne

- Mathieu Bolullo, chef de projets – Lignes, Hydro-Québec Équipement et services partagés ;
- François Charbonneau, ingénieur de projets – Lignes, Hydro-Québec Équipement et services partagés ;
- Éric Morissette, ingénieur – Conception de lignes, Hydro-Québec Équipement et services partagés.

Expertise immobilière

- Berthier Rancourt, évaluateur, Hydro-Québec Équipement et services partagés.

A.2 Études environnementales

Hydro-Québec

- Constance LeBel, chargée de projets – Environnement, Hydro-Québec Équipement et services partagés ;
- Marie-Claude Caron, conseillère – Autorisations gouvernementales, Hydro-Québec Équipement et services partagés ;
- Mathieu Drolet, conseiller – Autorisations gouvernementales, Hydro-Québec Équipement et services partagés ;
- Bertrand Émard, conseiller – Environnement, Hydro-Québec Équipement et services partagés (archéologie) ;
- Daniel Goulet, conseiller – Recherche scientifique, Hydro-Québec TransÉnergie (champs électriques et magnétiques) ;
- Gilles Lemire, ingénieur en acoustique, Hydro-Québec Équipement et services partagés ;
- Natasha Messier, conseillère – Système d'information à références spatiales, Hydro-Québec Équipement et services partagés (cartographie) ;
- Marie-France La Rochelle, conseillère – Système d'information à références spatiales, Hydro-Québec Équipement et services partagés (cartographie) ;
- Richard Perreault, conseiller – Système d'information à références spatiales, Hydro-Québec Équipement et services partagés (cartographie) ;
- Christine Vadeboncoeur, chargée de projets – Environnement, Hydro-Québec Équipement et services partagés.

Consultants

- Yvon Courchesne, directeur de projet, GENIVAR ;
- Réal Goudreau, chargé de projet, GENIVAR ;
- Diane Gélinas, biologiste, GENIVAR ;
- Andréanne Bergeron, biologiste, GENIVAR ;
- Jean Deshayé, botaniste ;
- José Bescos, responsable de la cartographie, GENIVAR ;
- Anne-Marie Tirman, cartographe, GENIVAR ;
- Paul-André Biron, cartographe, GENIVAR ;
- Simon Bouffard, architecte paysagiste, GENIVAR (étude du paysage) ;
- Daniel Gauthier, architecte paysagiste, GENIVAR (étude du paysage) ;
- Jean-Frédéric Duquette, spécialiste en simulation 3D, GENIVAR (simulations visuelles) ;
- Martin Pilon, spécialiste en simulation 3D, GENIVAR (simulations visuelles) ;
- Daniel Chevrier, chargé de projet, Archéotec (archéologie) ;
- Marc Deshaies, ingénieur, Décibel Consultants (ambiance sonore) ;
- Gilles Dussault, directeur Géotechnique, Groupe Qualitas.

A.3

Participation du public

Hydro-Québec

- Éric Moisan, conseiller – Communication et collectivités, direction – Affaires régionales et collectivités, Hydro-Québec ;
- Isabelle Nuckle, conseillère – Relations avec le milieu, direction – Affaires régionales et collectivités, Hydro-Québec ;
- Hugo Mimee, conseiller – Gestion stratégique, Hydro-Québec Équipement et services partagés ;
- Nathalie Ruest, conseillère – Gestion stratégique, Hydro-Québec Équipement et services partagés.

A.4

Édition

Hydro-Québec

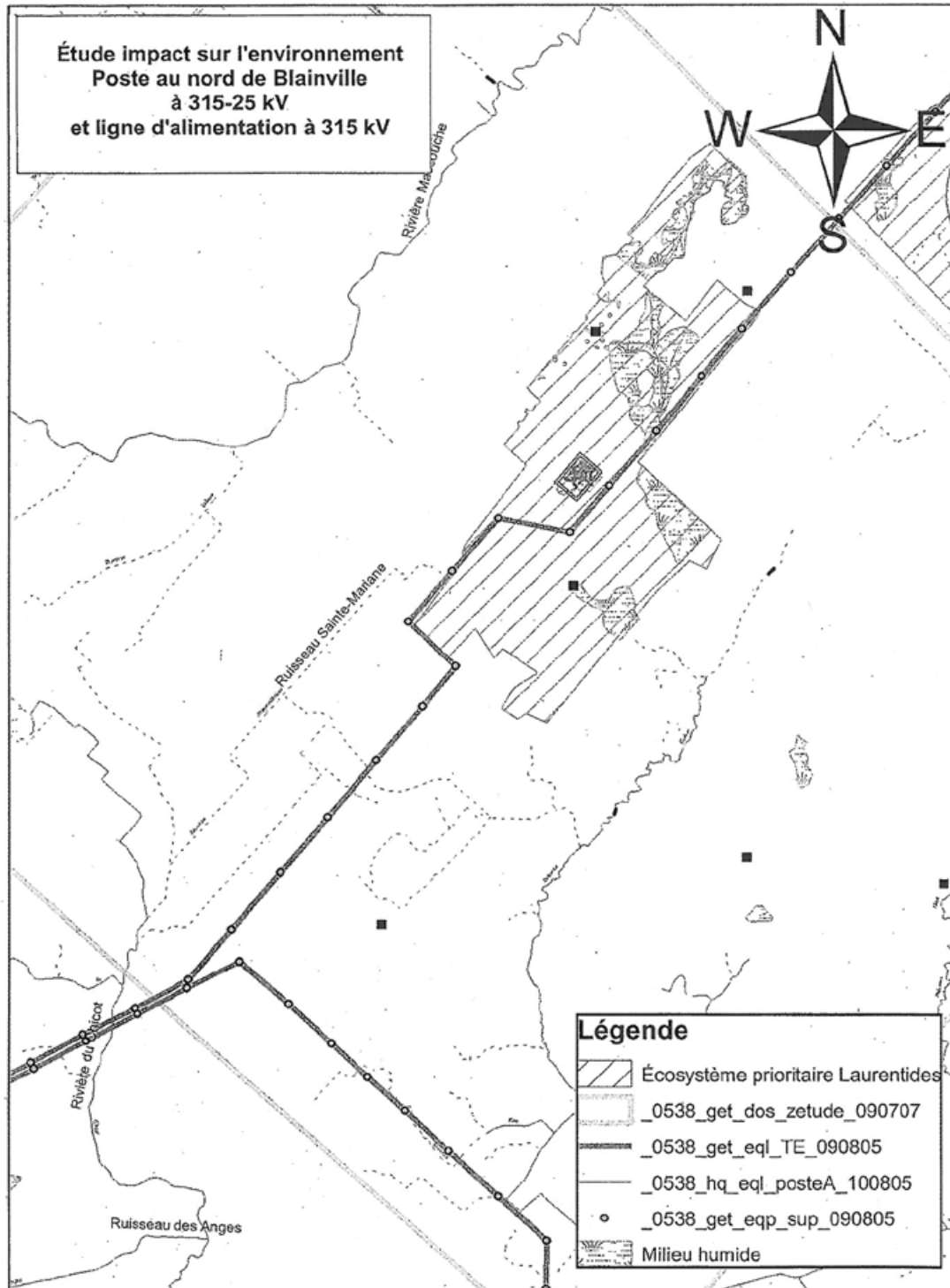
- Philippe Brouste, conseiller – Communication d'entreprise, Hydro-Québec ;
- Jocelyne Baril, conseillère – Communication d'entreprise, Hydro-Québec.

Consultants

- Michel Ouimet, rédacteur technique, Cogitum ;
- Robert Rousseau, rédacteur technique.

B

Écosystème prioritaire de la tourbière de Blainville – ouest



Source : Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune du Québec.

C

Simulations visuelles du poste et de la ligne projetés

Les lieux de prise de photographies sont indiqués sur une carte distincte à la fin de l'annexe.

Simulation visuelle C-1 :

Vue du poste et de la ligne depuis le boulevard Michèle-Bohec



Situation actuelle



Situation future

Simulation visuelle C-2 :

Vue de la ligne depuis la rue Calixa-Lavallée



Situation actuelle



Situation future

Annexe C

Simulations visuelles du poste et de la ligne projetés (suite)

Simulation visuelle C-3 :

Vue de la ligne depuis le quartier résidentiel du Domaine-Vert Nord



Situation actuelle



Situation future

Simulation visuelle C-4 :

Vue de la ligne depuis la montée Sainte-Marianne (vue vers le sud)



Situation actuelle



Situation future

Annexe C

Simulations visuelles du poste et de la ligne projetés (suite)

Simulation visuelle C-5 :

Vue de la ligne au point de traversée de l'autoroute 15



Situation actuelle



Situation future

Annexe C

Simulations visuelles du poste et de la ligne projetés (suite)

Simulation visuelle C-6 :

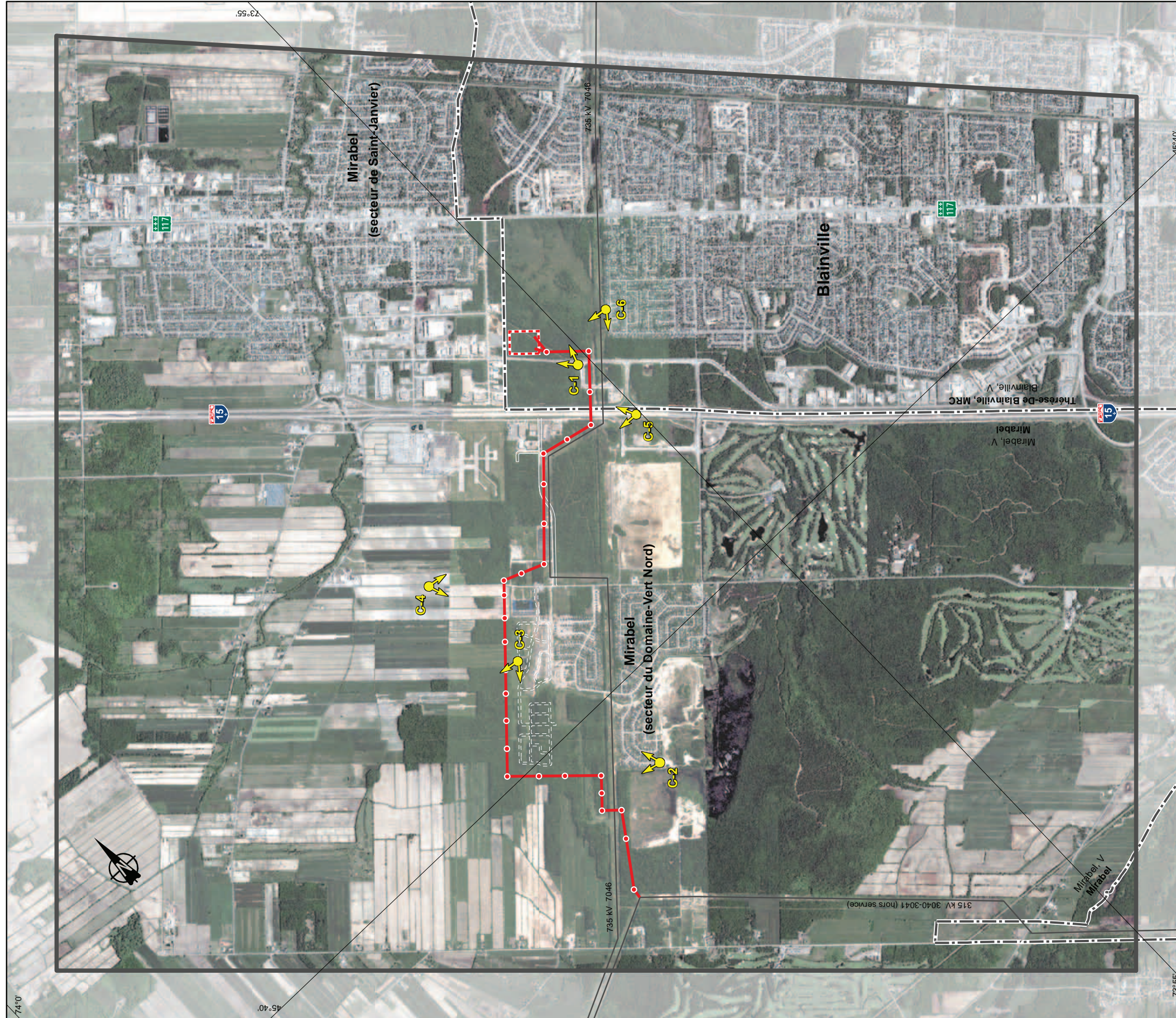
Vue de la ligne depuis l'arrière d'une résidence de la 111^e Avenue Ouest



Situation actuelle



Situation future



C-1

Lieu de prise de photographies pour les fins de la simulation visuelle

C-1 Vue du poste et de la ligne depuis le boulevard Michèle-Bohec

C-2 Vue de la ligne depuis la rue Calixa-Lavallée

C-3 Vue de la ligne depuis le quartier résidentiel du Domaine-Vert Nord

C-4 Vue de la ligne depuis la montée Sainte-Marianne (vue vers le sud)

C-5 Vue de la ligne au point de traversée de l'autoroute 15

C-6 Vue de la ligne depuis l'arrière d'une résidence de la 111^e Avenue Ouest

Infrastructure

— Ligne de transport

Limite

- - - Municipalité régionale de comté (MRC)

Composantes du projet

▭ Zone d'étude

— Tracé de ligne retenu

▭ Emplacement de poste retenu

Poste au nord de Blainville à 315-25 kV
et ligne d'alimentation à 315 kV

**Lieux de prise de photographies
pour les fins des simulations visuelles**

Sources :
Orthoimage (Quickbird), résolution 60 cm, Hydro-Québec, 4 juin 2009
Orthophoto, résolution 40 cm, Hydro-Québec, 2011
SDA, 1 : 20 000, MRNF-Québec, 2011
Données de projet, Hydro-Québec, 2011

Inventaire et cartographie : GENIVAR
Fichier : 0536_rs_gfc_080_for_sim_visuelle_120806.mxd

0 300 600 m
MTM, fuseau 8, NAD83

Août 2012



D

Carte en pochette

A Milieux naturel et humain



Imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant
100 % de fibres recyclées postconsommation.



2012E0981

